Rapport d'activité de l'Ordre des avocats de Genève





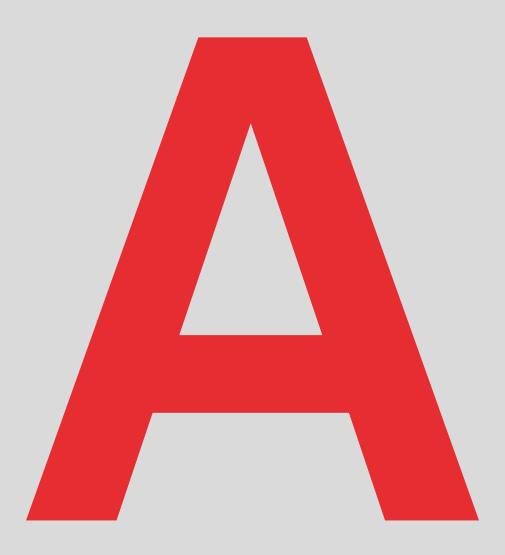
## Table des matières

A	Direction et gestion					
	ı	Coi	nseil	6		
	П		crétariat général	9		
В	Affiliation					
	I	Rej	présentativité et évolution	11		
		Ré	partition des hommes/femmes au sein de l'ODA	11		
	Ш	Jeu	une Barreau	12		
	Ш	Pri	ncipaux événements associatifs	14		
	IV	No	uveaux membres	15		
С	Communication avec les membres et les tiers					
	I		nsultations législatives	18		
	II		blications de l'ODA	18		
	III		ormatique de l'ODA	19		
	IV	Pro	ofessionnalisation de la communication	19		
D	Commissions					
	ı	Coi	mmission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR)	22		
		Α	Organisation	22		
		В	Rôle et objectifs	22		
		С	Activités au cours de l'exercice 2022-2023	22		
		D	Projets pour l'exercice 2023-2024	24		
	П	Coi	mmission de formation permanente (CFP)	25		
		Α	Organisation	25		
		В	Rôle et objectifs	25		
		С	Activités au cours de l'exercice 2022-2023	26		
		D	Projets pour l'exercice 2023-2024	27		
		Е	Conclusion	27		
	Ш	Coi	mmission des droits humains (CDH)	28		
		Α	Organisation	28		
		В	Rôle et objectifs	28		
		C	Activités au cours de l'exercice 2022-2023	29		
		D	Projets pour l'exercice 2023-2024	35		
	IV		mmission fiscale et financière	37		
		A	Organisation	37		
		В	Rôle et objectifs	37		
		С	Activités au cours de l'exercice 2022-2023	37		
	V		mmission ADR	39		
		Α	Organisation	39		
		В	Rôle et objectifs	39		

		C Activités au cours de l'exercice 2022-2023	40		
		D Projets pour l'exercice 2023-2024	41		
	VI	Commission des droits de l'enfant (CDE)	42		
		A Organisation	42		
		B Rôle et objectifs	42		
		C Activités au cours de l'exercice 2022-2023	42		
		D Projets pour l'exercice 2023-2024	44		
		E Conclusion	44		
	VII	Commission de droit administratif	45		
		A Organisation	45		
		B Rôle et objectifs	45		
		C Activités au cours de l'exercice 2022-2023	45		
		D Projets pour l'exercice 2023-2024	46		
	VIII	Commission de droit civil	47		
		A Organisation	47		
		B Activités au cours de l'exercice 2022-2023	48		
	IX	Commission de droit pénal (CDP)	49		
		A Organisation	49		
		B Rôle et objectifs	49		
		C Activités au cours de l'exercice 2022-2023	49		
		D Projets pour l'exercice 2023-2024	53		
	X	Commission de l'égalité (CEg)	54		
		A Organisation	54		
		B Rôle et objectifs	54		
		C Activités au cours de l'exercice 2022-2023	54		
		D Projets pour l'exercice 2023-2024	55		
	ΧI	La Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE)	56		
		A Organisation	56		
		B Rôle et objectifs	56		
		C Activités au cours de l'exercice 2022-2023	56		
		D Projets pour l'exercice 2023-2024	57		
E	Relations extérieures				
	ı	Avec les autorités politiques et judiciaires ainsi que les tribunaux	59		
	II	Avec la Commission du barreau	59		
	Ш	Avec l'Office cantonal la population et des migrations (OCPM)	59		
	IV	Avec la Fédération Suisse des Avocats (FSA)	60		
		A Travaux	60		
		B Délégués de l'ODA	61		
		C Spécialistes FSA	61		
	V	Avec les autres Ordres cantonaux	61		
		A Avec la Conférence latine des Bâtonniers (CLB)	61		
		B Avec l'Ordre des avocats vaudois	62		
		C Avec l'Ordre des avocats zurichois	62		

	VI VII VIII	Avec les barreaux étrangers Avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'ECAV Avec les citoyens et les citoyennes		
		A Demandes ponctuelles de particuliers	63	
		B L'Avocat dans la Cité	63	
		C Les avocats dans les écoles	63	
		D Permanence juridique de l'ODA	64	
		E Juris Conseil Junior	64	
	IX	Avec les associations dont l'ODA est membre	64	
F	Règles professionnelles et déontologiques		65	
	ı	Saisines du Bâtonnier	66	
	II	Procédures disciplinaires	66	
G	Offr	re de formation et d'échanges	67	
Н	Auti	res services et engagements	69	
	1	Commission en matière d'honoraires d'avocat	70	
	Ш	Fondation de prévoyance de l'Ordre des avocats de Genève		
		et de leur personnel (FAVIA)	70	
	Ш	Permanence de l'avocat (8A LPAv)	71	
	IV	Numérisation de la justice	71	
		A Projet Justitia 4.0	71	
		B Journée du 29 septembre 2023 «L'étude digitale : défis et solutions»	72	
	٧	Développement durable et responsabilité sociale des études d'avocats	72	
	VI	Locaux de l'ODA	72	
	VII	Partenariat et sponsoring	73	
		A Nouveaux partenariats	73	
		B Autres avantages réservés aux membres	74	

## **Direction et gestion**



### Conseil

#### Organisation

**Bâtonnier** Miguel OURAL

Vice-Bâtonnière Sandrine GIROUD

Trésorier Philippe JACQUEMOUD

**Autres membres** Myriam FEHR-ALAOUI Karin GROBET THORENS Daniel KINZER Saverio LEMBO Sonia RYSER Roxane SHEYBANI

Premier Secrétaire du Jeune Barreau Didier NSANZINEZA

**Anciens Bâtonniers** Philippe COTTIER Lionel HALPÉRIN



**Bâtonnier** Miguel OURAL

Membre

Daniel KINZER





Membre Saverio LEMBO



**Ancien Bâtonnier** Philippe COTTIER



Vice-Bâtonnière Sandrine GIROUD



Membre Myriam FEHR-ALAOUI



Trésorier Philippe JACQUEMOUD



Membre Karin GROBET THORENS



Membre Sonia RYSER



Membre Roxane SHEYBANI



Premier Secrétaire du Jeune Barreau Didier NSANZINEZA

**Ancien Bâtonnier** Lionel HALPÉRIN

Le Conseil est l'organe exécutif de l'Ordre des avocats (ODA). Il est composé de douze membres, soit de neuf avocats élus par l'assemblée générale, du Premier Secrétaire du Jeune Barreau, et des anciens Bâtonniers pendant quatre ans à compter de la fin de leur bâtonnat. Les neuf membres avocats susmentionnés sont élus par l'assemblée générale pour trois ans et leur mandat est renouvelable une fois.

Le Conseil de l'ODA s'implique dans l'ensemble des questions liées à l'organisation de la profession, à son avenir et à son développement, ainsi qu'à la vie du barreau en général. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités et intervient régulièrement sur toute question liée à la justice et à son administration. À chaque fois que cela est nécessaire, il désigne une commission de discipline, composée de membres du Conseil ou d'anciens membres du Conseil.

Le Conseil de l'ODA s'est réuni à 19 reprises durant l'exercice 2022-2023, à raison d'environ deux séances par mois.

Lors des séances du Conseil, les thèmes suivants (dans un ordre indéfini) ont notamment été abordés:

- les prises de position sur des projets législatifs (cf. *Infra* C. p.19);
- la situation de certains avocats en difficulté et les possibilités de soutien existantes ;
- la situation des avocats stagiaires rencontrant des difficultés particulières dans le cadre de leur stage et les actions envisageables;
- la modification de la Charte du stage;
- la notification de décisions avant les féries et en fin d'année :
- le renforcement des liens avec les autorités politiques et judiciaires dans le but d'améliorer le fonctionnement de la justice;
- la problématique des chambres des affaires dites complexes du Tribunal civil résultant de la mise en œuvre de l'art. 87 LOJ;
- la soumission des professions juridiques à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA);
- le soutien du projet de loi cantonal ouvrant un crédit d'investissement devant financer la transition numérique de la justice;
- les portes ouvertes du Pouvoir judiciaire du 1er octobre 2022;
- le projet pilote prévoyant un dispositif contre le harcèlement sexuel au sein des études d'avocats:
- la plateforme de mentorat lancée par la Commission de l'égalité;
- la protection du secret professionnel des juristes d'entreprise;
- le fonctionnement des Commissions de l'ODA et la création d'un règlement ad hoc;
- l'adoption homogène d'une rédaction épicène dans les communications de l'ODA;
- le conflit d'intérêts en cas de changement d'étude;
- le toilettage des Us et Coutumes et notamment la nécessité de modifier son art. 4 al. 3
   2º phrase;
- l'organisation des événements associatifs de l'ODA, tels que l'assemblée générale, la Soirée des avocats, les séances d'admission à l'ODA et la cérémonie de remise des médailles de l'ODA;
- les locaux de l'ODA;
- la FAQ relative à la pratique des avocats étrangers à Genève et rédigée par la Commission des avocats de barreaux étrangers;
- les modalités d'accueil à Genève d'avocates et avocats ukrainiens :
- les critères d'évaluation des demandes de soutien financier adressées à l'ODA:
- les projets de modèles de lettre d'engagement et de procuration de l'ODA;
- le déroulement des procédures disciplinaires;
- la création de podcasts de l'ODA;

- le Concours d'art oratoire Michel Nançoz;
- le fonctionnement de la Prison de Champ-Dollon;
- le rédaction d'un projet de vade-mecum en matière de publicité par la Conférence latine des Bâtonniers;
- le cabinet juridique Parreaux, Thiébaud & Partners.

Il a également été question lors des séances du Conseil des sujets traités par certains des groupes de travail *ad hoc*, lesquels sont énumérés ci-après:

- l'affaire des écoutes de conversations téléphoniques entre des avocats et leurs clients révélée en novembre 2022;
- les objectifs de développement durable que l'ODA et ses membres devraient/pourraient se fixer;
- l'attractivité de la place juridique genevoise, le rapprochement avec les juristes d'entreprise et la création d'une Cour de commerce internationale;
- la nouvelle loi genevoise sur la médiation;
- la compatibilité des sanctions contre la Russie avec les devoirs des avocats et en particulier du secret professionnel;
- le projet de nouveau Code suisse de déontologie de la Fédération Suisse des Avocats;
- les projets *Justitia 4.0* et *eDossier judiciaire* ainsi que l'organisation d'audiences par visioconférence;
- la réforme de l'ECAV;
- l'assistance juridique et l'accès à la justice;
- les divers projets relatifs au droit de la famille (y compris le fonctionnement du TPAE);
- le fonctionnement de l'OCPM;
- la Permanence de l'avocat (art. 8A LPAv);
- le cadre et les critères d'action de l'ODA;
- les enjeux de développements durables et leur appréhension au sein du barreau;
- l'organisation de L'Avocat dans la Cité;
- l'organisation de Les avocats dans les écoles;
- l'organisation de la Journée de l'étude digitale de la Conférence latine des Bâtonniers;
- le sponsoring et les partenariats de l'ODA.

Le Conseil s'est également retiré du monde quelques jours, en novembre 2022 et en mars 2023, afin d'approfondir, dans le calme, certains de ces sujets.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil ont en outre œuvré dans le cadre des Commissions de l'ODA (cf. *infra D. p. 21* ss).

## II Secrétariat général

#### Organisation

Secrétaire générale Caroline BYDZOVSKY

**Assistante** Mélissa DA SILVA

**Assistante**Camille EMERY

Assistant rattaché au Jeune Barreau Boris REIMAO

Directrice de la Permanence de l'ODA Assistante de la CFP Florence RIALLAND



Secrétaire générale Caroline BYDZOVSKY



**Assistante** Mélissa DA SILVA



**Assistante**Camille EMERY



Directrice de la Permanence de l'ODA Assistante de la CFP Florence RIALLAND

L'ODA est administré par Mme Caroline BYDZOVSKY, Secrétaire générale, qui est responsable de la gestion opérationnelle de l'association. Elle prend toutes les mesures utiles à la mise en œuvre des décisions prises par les différents organes de l'ODA, assure la coordination entre ces derniers et prodigue conseils et informations aux membres ainsi qu'aux tiers.

Le secrétariat de l'ODA est en outre composé de:

- Mme Mélissa DA SILVA, assistante;
- Mme Camille EMERY, assistante;
- M. Boris REIMAO, assistant rattaché principalement au Comité du Jeune Barreau;
- Mme Florence RIALLAND, directrice de la Permanence de l'ODA et assistante de la Commission de formation permanente.

## **Affiliation**



## I Représentativité et évolution

L'ODA compte à ce jour 2072 membres (2003 en 2022).

Il est composé comme suit:

- 1102 avocats chefs d'étude (indépendants ou associés salariés d'études organisées en sociétés de capitaux) (1087 en 2022), dont:
  - 877 de plus de quarante ans (853 en 2022);
  - 225 de moins de guarante ans (234 en 2022);
- 627 avocats collaborateurs (salariés) (602 en 2022), dont:
  - 541 de moins de quarante ans (524 en 2022);
  - 86 ont plus de quarante ans (78 en 2022);
- 319 avocats stagiaires (288 en 2022);
- 24 avocats honoraires (26 en 2022).

Les 2072 membres actifs sont répartis dans 485 études, dont 75 constituées en société de capitaux.

À noter que trois quarts des études regroupent moins de cinq membres de l'ODA.

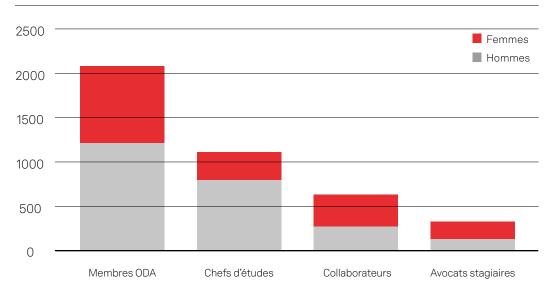
Depuis le 10 mai 2022, le secrétariat de l'ODA a enregistré parmi ses membres:

- 194 nouvelles admissions;
- 114 réadmissions:
- 178 démissions, la plupart coïncidant avec des départs du barreau, en particulier de stagiaires;
- 102 changements d'études;
- 7 décès.

L'importance croissante des femmes au sein de l'ODA s'illustre notamment dans les chiffres suivants:

- Sur les 2072 membres actifs de l'ODA, 865 sont des femmes (41,7 %);
- Sur les 1102 chefs d'étude, 312 sont des femmes (28,3 %);
- Sur les 627 avocats collaborateurs, 357 sont des femmes (56,9 %);
- Sur les 319 avocats stagiaires, 193 sont des femmes (60,5 %).

#### Répartition hommes/femmes au sein de l'ODA



#### Jeune Barreau

#### **Premier Secrétaire** Didier NSANZINEZA

#### Secrétaires avocats

Victor ARGAND Marie-Laure CHÈVRE Syolene FENAROLI Marie-Hélène JEANDIN Fanny ROULET Rebecca STOCKHAMMER



Sévane TADEVOSSIAN

#### **Ancien Premier Secrétaire** Hadrien MANGEAT



Premier Secrétaire Didier NSANZINEZA



Secrétaire avocat Victor ARGAND



Secrétaire avocate Marie-Laure CHÈVRE



Secrétaire avocate Syolene FENAROLI



Secrétaire avocate Marie-Hélène JEANDIN



Secrétaire avocate Fanny ROULET



Secrétaire avocate Rebecca STOCKHAMMER



Secrétaire stagiaire Coralie DORTHE



Secrétaire stagiaire Michael NETTER



Secrétaire stagiaire Grégoire de RAEMY



Secrétaire stagiaire Adrien SCHNEEBERGER



Secrétaire stagiaire Sévane TADEVOSSIAN



**Ancien Premier** Secrétaire Hadrien MANGEAT

12

Le Jeune Barreau est la section de l'ODA qui regroupe les avocats et avocates de moins de quarante ans ainsi que les avocats et avocates stagiaires.

Il veille à la promotion et à la défense des intérêts de ses membres par la transmission du savoir et l'organisation de nombreuses activités de formation. Il s'emploie ainsi à proposer à ses membres des conférences et séminaires visant à permettre une formation continue essentielle à la profession d'avocat.

Il œuvre également pour la cohésion et l'unité de ses membres en organisant de nombreuses activités récréatives (sorties culturelles, joutes oratoires, week-end de ski, apéritifs et soirées diverses).

Enfin, il représente ses membres auprès des barreaux cantonaux et étrangers.

Le Comité du Jeune Barreau, organe exécutif du Jeune Barreau, est composé de treize membres, soit sept avocats et cinq avocats stagiaires élus par l'assemblée générale, ainsi que l'ancien Premier Secrétaire pendant deux ans à compter de la fin de son mandat.

Sur les 2072 membres de l'ODA actifs, 1085 d'entre eux (52,4 %) ont moins de quarante ans et sont dès lors membres du Jeune Barreau.

Les activités mises en œuvre par le Comité du Jeune Barreau ont été nombreuses et de belle facture comme en rend compte son rapport d'activité adressé le 24 février 2023 aux membres du Jeune Barreau (lien).

La qualité de la collaboration entre le Conseil et le Comité est une richesse qui transparaît positivement dans la vie de l'ODA. Une telle collaboration est notamment rendue possible par la participation du Premier Secrétaire aux réunions du Bureau de l'ODA et par la représentation du Jeune Barreau dans toutes les commissions et groupes de travail de l'ODA. Deux séances de travail réunissant le Conseil et le Comité ont en outre été organisées durant l'exercice écoulé afin d'échanger sur certains sujets transversaux.

Le lien entre jeunes et moins jeunes s'est notamment fait au travers d'événements institutionnels ou ordinaux, tels que:

- la séance d'ouverture de l'Ecole d'avocature (ECAV);
- les visites protocolaires en vue de l'admission à l'ODA;
- les séances d'admission à l'ODA;
- · les cérémonies solennelles du brevet d'avocat;
- Les avocats dans les écoles et L'Avocat dans la Cité;
- les événements scientifiques, récréatifs ou sportifs organisés par le Comité du Jeune Barreau.

## III Principaux événements associatifs

La dernière assemblée générale de l'ODA s'est tenue le 10 mai 2022.

Lors d'une cérémonie organisée le 19 mai 2022, l'ODA a célébré celle et ceux de ses membres qui fêtent les 50 ans de leur prestation de serment. C'est ainsi avec un grand honneur que les Bâtonniers Philippe Cottier et Miguel Oural ont remis les médailles de l'ODA aux membres qui ont prêté serment en 1972, à savoir:

- M. le Bâtonnier Luc ARGAND
- Me Philippe de BOCCARD
- Me Françoise DORSAZ
- Me Bernard LACHENAL
- Me Philippe MEYER
- Me Philippe NEYROUD
- Me Pierre SIEGRIST

La Soirée des avocats s'est tenue le 7 octobre 2022 au centre de congrès de Palexpo et a réuni plus de 900 personnes.

À cette occasion, les prix du *Concours d'art oratoire Michel Nançoz* ont été remis aux lauréats suivants:

- Me Arnaud HOFFER (1er Prix);
- Me Arthur URBEN (2e Prix);
- Me Juliette CURRAT (3e Prix);
- Me Samy TABET (Prix de la meilleure réplique).

### V Nouveaux membres

Durant l'exercice écoulé, l'ODA a organisé trois séances d'admission accueillant ainsi les 194 nouveaux membres énumérés ci-après, parmi lesquels figurent 173 avocats et avocates stagiaires, vingt avocats et avocates titulaires d'un brevet suisse et une avocate titulaire d'un brevet étranger:

Juliette AESCHLIMANN Estelle DESSIBOURG
David AIGNER Stéphane DISCH

Lina AITE Katy DOS ANJOS MEIRELES

Ebtessam AL AWADHI

Dan ALADJEM

Alexandre ALIMI

Cyril-Marc AMBERGER

Skander ATTIA

Maël AZOKLY

Wilfried DOVETTA

Caroline DURET

Arnault ECKERT

Marine EMCH

Sarah EMERY

Leila ENA

Miganouche Lucy BAGHRAMIAN Constance ESQUIVEL

Manon BAUR Michel FABRE
Dilara BAYRAK Shayan FARHAD

Anaïs BAYROU Tatiana FARINHA DO SUL Sarah BEN MIMOUN Vinciane FARQUET Pamela BENAVIDES RODRIGUEZ Pascal FAVROD-COUNE

Louise BEUX Jessica FELICIANO

Paola BITTAR Daniel FERNANDEZ DELGADO

Dylon BLANC Catarina FERRONI

Elena BOLUDA Simon Pierre FORNEROD

Giulia BORRO Eugénie FOURIER
Rachid BOSS Natacha FREI
Massimiliano BRERO Julia FRIANG

Berem BRUN
Clara BUCHS
Noëlle GASSER
Erlira BYTYQI
Amanda GEISER
Jessica CAMBIATI
Cem CELIK
Marion CHAUTARD
Béatrice FRUNZA
Noëlle GASSER
Léonard GERBER
Younes GHARBI
Aurélien GHOSE

Enguerrand COLLIGNON
Giacomo COLLUTO
Inès GIRARDET
Elio CORREIA FONSECA
Alessandra COSTA
Paloma CROSET
Lucile CUCCODORO
Rachel CUDRÉ-MAUROUX
Carla GIBIINO
Inès GIRARDET
Kilian GLASSEY
Raphaël GOUET
Niccolò GOWEN
Leila GROBET
Stéphane GROSSIN

Juliette CURRAT Charles GSCHWIND

Romain CURTET Tiffanie GYSI

Céline DAVIET

Jérémy HALDENWANG

Roksolana DE LUCIA

Orianna HALDIMANN

Laura DEBBICH

Eléonore de HALLER

Ivan DEKONINCK BRUHIN

Chiara DEL GAUDIO

Adelina HAXHIJAJ

Dounia DEMMOU

Mickaël HERSCU

Yann DESMANGLES Adeline HIMPENS

Ksenia ILIYASH Erica PEPE

Catia PEQUITO PARENTE Antoine ILLI

Justine JACQUEMOUD Marina PÉRAY Raphaël JAKOB Bruno PERRIARD Victor JAMETTON Olivier PETER Manuel JAQUIER Fenella PETERKIN

Su Min JO Charlotte-Amélie PIAT-MARTINAUD

Abel JOFFRE Matthieu PICHON Thomas JOURON Marina POPADIC Mohamed KANE Alec POUPONNOT Dahlia KASME Quentin PRONGUÉ Mélanie KEISER Aïda QAILOULI Deborah KILLEN Sandra QUINTAJE Philippe KITSOS Héloïse RAEMY Lovrana KRALJEVIC Taymour RASSAM Ramona KRAUSE Amélia RAUSS Adrien LACOUR Quentin de REYNIER

Mehdi LASBET André RODRIGUES RIBEIRO

Arthur MANGHI Julien RODUIT Nicolas MARIE Guillaume ROEHRICH Marvi MATRAXHIU Katia ROELANDT Diana MAURICIO DE CARVALHO Aline ROLLIER Eleonora MECHERI Maxime ROSSIAUD Manel MEDDEB Pantea SADEGHIPOUR

Noémie MÉGEVAND Salima SAÏB Katheryn MEIER Ioana SALAJANU Jonas MEINECKE Manon SALTEL Juliette Hélène MERKT Soile SANTAMARIA Alessandro MERLINO Stefan SCHIRM

Maryam MEYLAN Joëlle SCHMIDT-CORSITTO Arthur MICHELI Jérémy SCHNETZLER Pietro MILIC Laura SCHUKRAFT Delphine MONTIAL Florian SCHWERI Céline MOOS Rina SHAQIRI Louise MORAND **Elodie SPAHNI** Tiana Aurelio MORET **Gregory STAUFFER** David MÜLLER Kelly STEHLE Quendrim MURSELI Blerta SUKA Yaël NAHMANI Emina SULJIC David NARBONI Charlotte TEASDALE Laura NASSRALAH Marion TERRIZZANO Albertine NECKER Joyce THOMSON Anna NESSI Justine TOMBOLA Nancy NGHEMKAP Théodore TRAMASURE

Stéphanie NOGUIER Stephan NUSSBAUMER Alix VALTAT Pierre ODOBEZ Nicolas VIAL Tiago OLIVEIRA AZEVEDO Louise VILLARS Michel OPPLIGER Lina VITALE

Christelle TUCULESCU

Sébastien OREILLER Léopold VON ERLACH Merita PAÇARIZI Tania WITSCHARD Yasmin PAES BATISTA Jasmin WÜTHRICH Lisa PALAZON Thomas ZAPPOLI

# Communication avec les membres et les tiers



### l Consultations législatives

Le Conseil et les Commissions de l'ODA s'expriment sur des projets législatifs et réglementaires, fédéraux ou cantonaux, lorsque ceux-ci concernent directement l'exercice de la profession d'avocat ou lorsqu'il s'agit de défendre le socle des droits fondamentaux. Le plus souvent, ils le font après y avoir été invités par les autorités. Dans quelques situations néanmoins, des prises de position sont adressées aux autorités en dehors de tout processus formel de consultation.

Voici les projets pour lesquels l'ODA s'est mobilisé et sur lesquels il s'est exprimé au cours du dernier exercice :

- Rétablissement des chambres complexes au Tribunal civil (art. 87 LOJ);
- Réforme du droit pénal en matière sexuelle;
- Projet de révision du Code de procédure civile (CPC);
- Projet de révision de Code de procédure pénale (CPP) art. 147a;
- Projet d'introduction d'un trust en droit suisse;
- Projet d'approbation de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for;
- Projet de loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement;
- Sanctions adoptées par l'UE en lien avec la situation en Ukraine qui prévoit une interdiction de fourniture de certains services juridiques et reprises par le Conseil fédéral;
- Révision de la Loi cantonale sur la procédure administrative (LPA);
- Projet d'arrêté fédéral concernant le recours aux moyens de communication électroniques dans les procédures civiles transfrontalières;
- Avant-projet relatif à l'initiative parlementaire visant à garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique;
- · Projet de refonte du règlement relatif aux médiateurs assermentés pénaux et civils.

L'ODA a également été auditionné par le Grand Conseil sur le projet suivant :

• Projet de loi PL 13153 modifiant la loi sur la profession d'avocat (LPAv) (E 6 10 — lien)

L'ODA a par ailleurs été amené à prendre position sur le projet de nouveau Code suisse de déontologie (CSD) proposé par la FSA en vue de son adoption en juin 2023.

### II Publications de l'ODA

L'envoi régulier de newsletters électroniques par l'ODA à l'ensemble de ses membres remonte à près de dix ans. Les Essentielles sont adressées par e-mail chaque premier jour du mois, afin de communiquer aux membres et aux tiers qui le souhaitent des informations importantes relatives aux activités de l'ODA et à la vie du barreau.

Le Comité du Jeune Barreau publie une à deux fois par an une revue, le *Sous Toutes Réserves*. Le dernier numéro remonte à l'hiver 2022.

Une réflexion a été entamée pour remplacer, sous une forme encore à déterminer, la *Lettre du Conseil* publiée par l'ODA jusqu'en février 2020.

## III Informatique de l'ODA

Une nouvelle base de données de l'ODA et un nouveau site Internet ont été mis en ligne en août 2022. Des compléments et des améliorations sont toutefois encore en cours d'élaboration et seront intégrés à de nouvelles versions de ces outils informatiques dans le courant 2023.

## IV Professionnalisation de la communication

L'ODA poursuit la professionnalisation de sa communication afin d'anticiper et gérer les crises éventuelles et afin de promouvoir la profession et les intérêts de ses membres.

La dernière revue de presse de l'ODA atteste de sa présence dans les médias durant l'année 2022 (lien).

## Commissions



Soucieux de veiller aux intérêts de ses membres, le Conseil de l'ODA a, depuis de très nombreuses années, constitué des commissions composées d'avocates et d'avocats prêts à consacrer du temps et de l'énergie dans les domaines spécifiques où ils ont des compétences et affinités particulières. Ces commissions constituent un apport essentiel à la vie du barreau et manifestent de manière concrète et efficace l'engagement de nombreux membres de l'ODA pour le bien commun.

Les Commissions travaillent sur des sujets qui lui sont soumis par le Conseil de l'ODA et sur ceux qu'elles identifient elles-mêmes dans le cadre de leurs travaux et réflexions.

Elles ne rendent pas d'avis de droit en faveur des membres de l'ODA ou de particuliers.

L'ODA a la chance de pouvoir collaborer avec les commissions spécialisées suivantes:

- 1 La Commission Innovations et Modernisation du Barreau (CIMBAR);
- 2 La Commission de formation permanente;
- 3 La Commission des droits humains;
- 4 La Commission fiscale et financière;
- 5 La Commission ADR;
- 6 La Commission des droits de l'enfant;
- 7 La Commission de droit pénal;
- 8 La Commission de droit civil;
- 9 La Commission de droit administratif;
- 10 La Commission de l'égalité;
- 11 La Commission des avocats de barreaux étrangers.

Les présidents et présidentes de ces commissions, de même que la centaine de membres de l'ODA qui participent à leurs travaux, les font vivre et aident l'ODA sur toute une série de sujets commandant un regard de spécialistes, dans l'intérêt des membres, de la profession de manière générale, mais aussi des justiciables.

Un règlement visant à harmoniser le fonctionnement de toutes les commissions de l'Ordre a été adopté par le Conseil de l'ODA durant le premier semestre 2022. Le texte est entré en vigueur le 1er septembre 2022 (<u>lien</u>).

Une synthèse de l'activité des onze commissions accomplie durant l'exercice écoulé, sous la forme d'un rapport spécial rédigé par leur président ou leur présidente, est présentée ci-après.

# I Commission Innovations et modernisation du barreau (CIMBAR)

#### A Organisation

#### **Présidence** Stéphanie CHUFFART-FINSTERWALD



#### **Membres**

Tano BARTH Yaniv BENHAMOU **Lionel BUGMANN** Alessandro DE LUCIA Crystal DUBOIS Fatemeh FANNIZADEH Baptiste FAVEZ Fabien GILLIOZ Aylin GÜNEY KING Daniel KINZER (Conseil de l'ODA) Lisa LOCCA Giulia MARCHETTINI Michel Jose REYMOND Fanny ROULET (Jeune Barreau) Marc-Philippe SIEGRIST Mitra SOHRABI Julie WYNNE

#### B Rôle et objectifs

La mission de la CIMBAR est d'accompagner et inspirer les membres de l'ODA en portant des actions et réflexions en lien avec les thèmes relatifs à la gestion innovante du capital humain ainsi qu'aux évolutions technologiques. Elle propose des outils et pistes de réflexion sur ces sujets et tente d'apporter des réponses aux questions que les membres de l'ODA se posent. L'un des défis de la CIMBAR est de répondre aux attentes tant des avocats et des études qui ont déjà mené d'importantes réflexions sur ces thèmes, que de ceux et celles qui commencent à mener de tels projets, par exemple en matière de digitalisation.

La CIMBAR collabore avec le Conseil et les autres Commissions de l'ODA sur les thèmes ayant trait à l'évolution du barreau et à la pratique de la profession. Elle collabore également avec les Commissions et autres groupes de travail qui, dans d'autres cantons, portent une réflexion sur les thèmes de l'innovation au/du barreau.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

Durant les douze derniers mois, la CIMBAR s'est réunie quatre fois en plenum (en présentiel et virtuellement) et à de nombreuses reprises en sous-commissions, cela dans la mesure où plusieurs groupes de travail collaborent sur des sujets constituant différents axes d'action. Plus spécifiquement, les activités de la CIMBAR au service de l'ODA et de ses membres ont été les suivantes:

#### 1 Numérisation et participation de la CIMBAR au projet Justitia 4.0

La CIMBAR continue de participer activement au projet *Justitia 4.0* visant à rendre possible la consultation électronique des dossiers judiciaires et à rendre obligatoire la communication électronique entre mandataires professionnels, administrations et tribunaux. La CIMBAR participe notamment à des groupes de travail réunissant divers acteurs (avocats, magistrats, membres de l'administration et informaticiens) afin de déterminer les besoins des divers groupes de métier et de rendre la plateforme la plus simple d'utilisation possible. Des réunions avec la FSA ont également été organisées, afin que les avocats soient informés de la situation dans les divers groupes de travail. La CIMBAR a par ailleurs participé à plusieurs discussions réunissant le Conseil de l'ODA, le Jeune Barreau et le Pouvoir Judiciaire portant sur des questions de numérisation et de mise en œuvre du projet *Justitia 4.0* à Genève. La CIMBAR se prépare finalement à organiser des ateliers et conférences pour former les avocats à l'utilisation de la plateforme.

Le rapport explicatif et l'avant-projet de la Loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), qui pose les bases légales nécessaires à la création d'une plateforme centralisée sur laquelle les tribunaux, les autres autorités, les avocats, les parties et d'autres participants pourront transmettre et réceptionner des documents, peuvent être consultés en ligne (lien).

#### 2 Ateliers Management

Depuis une année, la CIMBAR développe un projet d'ateliers *Management*, destinés à des associés déjà installés, qui couvrent des thématiques telles que la résilience, les ressources humaines ou encore la gestion du capital humain. Ils seront proposés dès le printemps 2023.

#### 3 «L'étude digitale: défis et solutions» — Manifestation romande pour avocats et notaires

Pour la Conférence latine des bâtonniers, l'ODA ainsi que les autres ordres d'avocats latins (VD, FR, NE, VS, JU, TI et BE), la CIMBAR aide à l'organisation d'une journée intitulée «L'étude digitale: défis et solutions», qui se déroulera le 29 septembre 2023 à Lausanne (Palais de Beaulieu). Dans le contexte du projet national de *Justitia 4.0*, cette journée a pour objectif de faciliter l'accès des avocats et des notaires aux outils modernes de gestion d'une étude ainsi qu'aux développements récents en matière de technologie. La CIMBAR participe en particulier à l'élaboration du programme scientifique de cette journée, en partenariat avec la Commission de modernisation de la profession d'avocat au sein de l'Ordre des avocats vaudois.

#### 4 Technologies

La CIMBAR a poursuivi l'observation du marché dit des *legal techs* au sens large ainsi que son partenariat avec le Digital Law Center (DLC) de la Faculté de droit de l'Université de Genève.

Ces activités ont notamment donné lieu à d'intéressantes discussions sur les implications pratiques de différentes technologies sur l'exercice de la profession. Une plaquette de présentation des *Smart Contracts* est en cours de rédaction et sera circulée aux membres de l'ODA courant 2023. La CIMBAR assiste également l'ODA et son Conseil sur plusieurs projets liés à la sécurité des données électroniques.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

La CIMBAR poursuit ses travaux et sa mission avec plusieurs projets en cours:

#### 1 Capital humain et gestion environnementale des études

Un groupe de travail prépare l'organisation d'une série de déjeuners «parcours de vie» où les membres de l'ODA auront l'occasion d'échanger en petits groupes avec des avocates et des avocats à la carrière et au parcours de vie inspirants.

Trois ateliers Management seront organisés en 2023.

Un vade-mecum proposant des pistes de réflexion et des outils relatifs à la gestion environnementale des études est par ailleurs en cours de préparation.

#### 2 Préparation pour Justitia 4.0

Le projet de justice numérique *Justitia 4.0* avance rapidement. Selon les informations disponibles à ce jour, la LPCJ devrait entrer en vigueur en 2025 et la communication électronique entre mandataires professionnels et tribunaux devrait devenir obligatoire deux ans après l'entrée en vigueur de la loi.

Au sein de la CIMBAR, un groupe de travail prépare plusieurs ateliers de préparation à cette transition.

#### 3 Divers

La CIMBAR continue d'apporter son soutien à divers projets de l'ODA, notamment en ce qui concerne la refonte de son site Internet et la plateforme en ligne de la Permanence de l'ODA.

La CIMBAR reste au demeurant ouverte à toutes suggestions de la part des membres de l'ODA.

# II Commission de formation permanente (CFP)

#### A Organisation

#### **Présidence** Roman GRAF



#### **Membres**

Sara BECHAALANY
Frédéric BERNARD
Isabelle BÜHLER GALLADÉ
Marie-Laure CHÈVRE (Jeune Barreau)
Romain DUPUIS
Philipp FISCHER
Fabien GILLIOZ
Olivier HARI
Célian HIRSCH
Laurent HIRSCH
Hadrien MANGEAT (Jeune Barreau)
Irène MARTIN-RIVARA
Ian MEAKIN
Annette MICUCCI
Sonia RYSER (Conseil de l'ODA)

Me Roman GRAF a repris la présidence de la CFP au 1er janvier 2023.

Mme Florence RIALLAND, par ailleurs directrice de la Permanence de l'ODA, assiste très efficacement la CFP depuis novembre 2021. Mme Christine SPINA a définitivement quitté la CFP au 30 juin 2022. Mme Florence RIALLAND est désormais assistée d'une étudiante.

La CFP s'est réunie huit fois (dont une fois par Zoom et une fois en hybride). Grâce à Mme Florence RIALLAND, des ordres du jour accompagnés des documents utiles ont été transmis en amont des séances et des procès-verbaux circonstanciés de ces séances ont été tenus.

Dans le but de favoriser un dialogue avec le Pouvoir judiciaire (et d'envisager d'éventuelles synergies), Mme Federica ROSSI, responsable formation et développement du Pouvoir judiciaire, a été invitée à l'une des séances de la CFP afin de faire connaissance avec les membres de celle-ci et d'en apprendre davantage sur ses travaux. Le principe et le champ d'une éventuelle collaboration restent ouverts.

#### B Rôle et objectifs

La CFP poursuit l'objectif fixé depuis 2005, à savoir celui d'offrir aux membres de l'ODA (mais pas exclusivement) des formations de qualité, adaptées aux exigences de la pratique, calquées sur l'actualité et conciliables avec une activité professionnelle prenante, le tout à un coût supportable.

Si certains événements sont gratuits (ateliers *First Tuesday,* Mardi de l'Actualité et certains webinaires ponctuels) d'autres, et en particulier le Marathon du droit, sont payants. Ces finances d'inscription couvrent en particulier les coûts d'organisation et le salaire de Mme Florence RIALLAND. Si le but de la CFP n'est pas de générer des bénéfices, le fait est

qu'elle est financièrement indépendante, ne pèse ainsi pas sur les finances de l'ODA et dispose d'une réserve permettant de couvrir d'éventuels projets déficitaires. Les comptes de la CFP sont intégrés à ceux de l'ODA.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

#### 1 Marathon du droit

Le Marathon du droit est l'événement phare de la CFP. Vingt exposés d'une dizaine de minutes sur vingt sujets juridiques dispensés par vingt spécialistes (avocats, professeurs et magistrats) sont présentés deux fois par année, avec pour objectif d'offrir aux participants une mise à jour rapide et complète des connaissances essentielles dans des domaines variés.

Comme à l'accoutumée, deux Marathons du droit ont été organisés en 2022, en présentiel exclusivement, réunissant 330 participants le 7 mai 2022 et 328 participants le 5 novembre 2022.

#### 2 Ateliers First Tuesday

Huit ateliers de discussion de jurisprudence récente *First Tuesday* ont été organisés en 2022. Ces ateliers se tiennent les premiers mardis du mois (à l'exception des mois de juillet et août) de 12h15 à 13h30. Ils ont pour objectif la discussion de trois ou quatre arrêts récents dans un domaine particulier, différent pour chaque atelier. Les références des arrêts discutés sont communiquées à l'avance sur le site Internet de l'ODA.

Ces ateliers, auxquels il est possible de participer gratuitement sans s'enregistrer au préalable, jouissent d'une participation active et régulière (compte tenu du nombre de participants et dans l'optique de maintenir des échanges dynamiques entre les participants, ces ateliers sont réservés aux avocats brevetés).

La discussion est animée par un ou deux spécialistes du domaine, qu'ils soient magistrats, professeurs ou avocats, et est organisée et modérée par un membre de la CFP.

Depuis 2004, ces ateliers se tenaient au Palais de justice en salle G4. Il en a encore été ainsi au premier semestre 2022 (sous réserve de l'atelier de janvier qui a eu lieu à l'Hôtel Métropole), mais le Pouvoir judiciaire a indiqué en été 2022 ne plus pouvoir mettre ses salles à disposition de l'ODA. De septembre à décembre 2022, deux ateliers ont eu lieu à l'espace Athénée 4, dans un format qui a donné satisfaction, tandis que deux ateliers ont eu lieu en format hybride, à la Maison des avocats et par Zoom, ce qui ne s'est pas révélé complètement satisfaisant. Les prochains ateliers seront organisés en présentiel, à la Maison des avocats voire à l'espace Athénée 4, en fonction du nombre de participants estimé.

#### 3 Mardis de l'Actualité

Au cas par cas, la CFP sollicite deux orateurs réputés qui présentent leurs commentaires «à chaud» au sujet d'un évènement particulier de l'actualité juridique. L'objectif consiste à offrir une information à la fois rapide et sérieuse pour permettre de mieux comprendre les enjeux juridiques les plus actuels.

Aucun Mardi de l'Actualité n'a été organisé en 2022. Une édition s'est cependant tenue le 31 janvier 2023 au sujet de la jurisprudence sur l'acceptation d'un avantage.

#### 4 Autres événements

La CFP a organisé en outre:

- un atelier consacré à la lecture de bilan, qui s'est déroulé le 31 mai 2022 dans les locaux de la FER et qui a réuni 93 participants (il s'est agi du volet avancé de l'atelier, le volet de base ayant eu lieu il y a quelques années);
- un webinaire gratuit sur les sanctions internationales, qui a eu lieu en deux parties les 14 juin et 16 juin 2022. 241 personnes ont participé à la première partie et 143 personnes à la seconde. Ce webinaire a pu être mis en place très rapidement en raison de l'actualité du sujet et grâce à la disponibilité et à la motivation des intervenants. Ce format pourra être répété à l'avenir;
- quatre ateliers sur les conclusions civiles dans le procès pénal, qui se sont déroulés sur Zoom les 16 et 23 septembre et 7 et 14 octobre 2022, et qui ont réuni 50 participants;
- un séminaire d'un après-midi sur les aspects fiscaux en droit de la famille, qui s'est déroulé le 15 novembre 2022 à l'auditorium de la FER, et qui a réuni plus d'une centaine de participants. Ce séminaire a rassemblé de nombreux praticiens confirmés en droit de la famille, de nombreux avocats pratiquant régulièrement la matière, des spécialistes FSA droit de la famille et des membres du Pouvoir judiciaire. Les organisateurs ont reçu de nombreux retours positifs.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

La CFP poursuivra l'organisation de ses évènements traditionnels, tels que le Marathon du droit, les ateliers *First Tuesday* et les Mardis de l'Actualité. Elle planifie également de nouveaux évènements de formation continue en 2023. Ceux-ci comprennent notamment:

- la Matinée CPC sur les mesures provisionnelles et super-provisionnelles;
- la Journée de droit numérique sur l'entrée en vigueur de la nouvelle LPD, organisée conjointement avec le Digital Law Center;
- une formation sur la LTF;
- une formation au sujet du CPP;
- un évènement sur les audiences par visioconférence;
- des ateliers Soft Skills au sujet de la communication;
- un cycle d'évènements sur la médiation.

#### E Conclusion

L'investissement sans faille de ses membres devrait permettre à la CFP de continuer, en 2023, les activités qu'elle mène depuis 15 ans au service de la formation continue des avocats.

Ce faisant, la CFP cherche à être à l'avant-garde en matière de formation permanente des avocats, qui devient l'un des enjeux importants de la profession d'avocats au vu de l'évolution fulgurante du droit positif dans tous les domaines.

# III Commission des droits humains (CDH)

#### A Organisation

#### **Présidence**

Roxane SHEYBANI (Conseil de l'ODA)



#### **Membres**

Marie BERGER

Abdul CARRUPT

Ndaté DIENG

Saskia DITISHEIM

Myriam FEHR-ALAOUI (Conseil de l'ODA)

Mahault FREI DE CLAVIERE

Sandrine GIROUD (Conseil de l'ODA)

Rayan HOUDROUGE

Marie-Hélène JEANDIN (Jeune Barreau)

Marc JOORY

Kathryn KRUGLAK

Fanny MARGAIRAZ

Léonard MICHELI-JEANNET

Francesco MODICA

Arnaud MOUTINOT

Camilla NATALI

Vanessa NDOUBE NKOTTO

Jacopo OGRABEK

Milena PEEVA

Xenia RIVKIN

Luana ROBERTO

Céline SQUARATTI

Sofia SUAREZ-BLASER

Florian THIEBAUT

Fanny TOUTOU-MPONDO

Jennifer TRISCONE

#### B Rôle et objectifs

La Commission des droits humains (CDH) œuvre en faveur des droits humains par le biais d'interventions diverses telles que communiqués de presse, des missions d'observation judiciaire, des interpellations écrites ou orales des autorités, des conférences, des rencontres et des publications.

Ses activités sont ancrées en particulier à l'art. 2 des Us et Coutumes qui prévoit notamment que les avocats sont les gardiens de l'État de droit et le dernier rempart contre l'arbitraire, veillent à l'égalité des chances et s'efforcent d'atténuer les risques de violation des droits humains.

La CDH s'active principalement dans les domaines de:

- la défense de la défense;
- · l'asile et le droit des migrations;
- les conditions de détention;

- le travail pro bono;
- la lutte contre la peine de mort;
- la lutte contre les discriminations;
- · les entreprises et droits humains.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

#### 1 En général

La CDH s'est réunie huit fois en parallèle de nombreuses réunions des groupes de travail. Les activités les plus marquantes de l'année 2022 ont été les suivantes :

#### 2 Événements, séminaires et actions

#### Défense de la défense

La CDH continue à se mobiliser pour la «défense de la défense» en apportant son soutien à des consœurs et confrères menacés dans l'exercice de leur profession. La CDH œuvre ainsi pour défendre le droit de toute avocate et tout avocat de pouvoir exercer sa profession en toute liberté et indépendance, protégé de toute entrave, toute intimidation, tout harcèlement ou toute ingérence dans ses fonctions professionnelles. Parmi les actions menées par la CDH sur ce thème, on peut relever en particulier les suivantes:

#### Journée internationale de l'avocat en danger

La Journée internationale de l'avocat en danger est commémorée le 24 janvier de chaque année. La Journée 2022 était dédiée à des avocats de Colombie. Les années précédentes, la Journée a mis en lumière la situation des avocats dans les pays suivants: Azerbaïdjan, Pakistan, Chine, Colombie, Égypte, Honduras, Iran, Philippines, Espagne (Pays Basque), Turquie.

La récurrence des conflits armés internes et des crises sur les cinquante dernières années a fragilisé la société colombienne. L'exercice de la profession d'avocat s'est fragilisé dans la même mesure. Selon l'OIAD, en 2021, cinq avocats ont été tués en lien avec l'exercice de leur profession (<u>lien</u>).

La CDH a porté la voix des avocats par communiqué de presse et intervention télévisuelle (<u>lien</u>). En tant que membre de l'OIAD, elle a également participé à l'organisation de la conférence du 24 janvier 2022 qui a réuni des consœurs et confrères colombiens et le Rapporteur spécial des Nations Unis sur l'indépendance des juges et des avocats (<u>lien</u>).

À l'occasion de cette Journée, la CDH, l'IBAHRI, la Geneva Academy (lien) et d'autres associations professionnelles ont coorganisé et modéré un échange en l'honneur de nos consœurs et confrères colombiens. L'importance du rôle des avocats comme garant de l'exercice effectif des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association était au centre des discussions.

#### Mécanisme de réponse rapide

Depuis 2014, le Mécanisme de réponse rapide (MRR) permet à l'ODA, par la voix de son Bâtonnier, de réagir rapidement et officiellement pour soutenir des consœurs et confrères persécutés, emprisonnés, voire tués, en raison de l'exercice de leur profession.

Le MRR a été mobilisé à plusieurs reprises en 2022:

En mars 2022, l'ODA a interpellé la Ministre de la Justice tunisienne suite à l'incarcération du Bâtonnier Abderrazak KILANI le 2 mars 2022 à l'issue d'une audience militaire. Durant son Bâtonnat, l'Ordre des avocats de Tunisie avait été récompensé par le prix Nobel de la Paix pour son rôle dans la transition démocratique en Tunisie. Le Bâtonnier Abderrazak KILANI a reçu en 2011 le prix «Droits de l'Homme» du Conseil des Barreaux Européens (CCBE). Il a été libéré à la fin du mois de mars 2022.

En mars 2022, l'ODA a interpellé le Ministre de la justice de la République populaire de Chine en faveur de Me Tang JITIAN, avocat chinois et défenseur des droits humains, disparu depuis le 10 décembre 2021. Il a été libéré en janvier 2023.

En juillet 2022, l'ODA a soutenu Me Robinson PIERRE-LOUIS vraisemblablement arrêté en raison de son intervention comme avocat dans une affaire de trafic d'armes. Par la même occasion, l'ODA a dénoncé la prise du Tribunal de Première Instance de la capitale par des personnes armées et invité les autorités à prendre les mesures sécuritaires nécessaires pour assurer une administration de la justice sûre et indépendante.

En novembre 2022, l'ODA a soutenu Mes Barkın TIMTIK, Oya ASLAN et Selçuk KOZAGAÇLI en vue de la suite de leur procès. De concert avec de nombreux barreaux, l'ODA a appelé au respect du principe de *ne bis in idem*, des règles essentielles du procès équitable et des droits de la défense, valeurs fondamentales garanties par la CEDH, laquelle lie la Turquie. Il a demandé au Ministère public turc d'abandonner sans délai les procédures dirigées contre les 22 avocats poursuivis dans le dossier ÇHD (association des juristes progressistes). Ce dossier visait également Ebru TIMTIK, décédée en détention après 238 jours de lutte pour la justice. Des peines record ont été prononcées à leur encontre pour «appartenance à une organisation terroriste» et «propagande en faveur d'une organisation terroriste». La CDH continue à suivre de près cette problématique.

En décembre 2022, l'ODA a interpellé les autorités chinoises, de concert avec d'autres associations de défense de la défense, quant au libre choix de l'avocate ou l'avocat quelle que soit la nature de l'affaire, soit y compris lorsqu'il s'agit de sécurité nationale.

#### Missions d'observations judiciaire

Mi-juin 2022, une délégation d'avocats de l'OIAD, de l'ODA et de la conférence du barreau de Paris se sont rendus à la 5° audience du procès des personnes mises en causes dans l'affaire dite de l'assassinat du Bâtonnier Tahir ELCI, à Diyarbakır.

Le 28 novembre 2015, feu le Bâtonnier Tahir ELCI a été tué par balles lors d'une conférence de presse organisée au pied du «minaret à quatre pattes» de Diyarbakır. Cette conférence dénonçait les violations des droits humains commises pendant les couvre-feux de Cizre, Sur, Silopi ainsi que de Nusaybin et lançait un appel public à la protection des biens culturels pendant les conflits.

Un rapport exhaustif relatif au contexte ainsi qu'au déroulé de l'audience du 15 juin 2022 et comprenant une analyse critique du procès et de l'audience, traduit en anglais et en turc, est disponible en ligne (<u>lien</u>).

À noter que l'actuel bâtonnier de Diyarbakir, dont le barreau est partie plaignante dans le procès et qui avait accueilli la délégation étrangère, fait à l'heure de ces lignes l'objet de menaces de mort sur les réseaux sociaux, sa famille étant également visée.

#### **Autres mobilisations**

En novembre 2022, le groupe défense de la défense a assisté la Commission Internationale des Juristes (ICJ) dans l'organisation d'un dialogue informel relatif aux défis d'indépendance des barreaux sous le format des Chatham House Rules.

Le 24 novembre 2022, à l'occasion de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la détérioration de la situation des droits humains en République islamique d'Iran, une déclaration commune d'associations d'avocats, dont l'OIAD, a été diffusée par des avocats de l'ODA sur la Place des Nations à Genève. La déclaration a été remise à la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats.

#### Observatoire international des avocats en danger

L'ODA a été membre actif du Bureau de l'«Observatoire international des avocats en danger» (OIAD) depuis 2017. L'OIAD a pour objectif de porter assistance aux avocats menacés dans leur vie et leur liberté en raison de l'exercice de leur profession. La CDH œuvre tant sur les cas singuliers dont se saisit l'OIAD que dans ses actions à portée plus générale (colloques internationaux, Journée internationale de l'avocat en danger, etc.).

En 2022, l'ODA a cédé sa place au Bureau de l'OIAD au barreau de Cologne.

L'OIAD a participé à plusieurs missions internationales d'observation de procès pour assister à des audiences et rendre visite à des consœurs et confrères incarcérés.

L'OIAD suit par ailleurs, en tant que membre observateur, les travaux menés par le Conseil de l'Europe concernant l'élaboration d'un instrument juridique international sur la profession d'avocat. En 2022, l'OIAD a siégé aux côtés d'autres organisations européennes en charge de la protection des droits des avocats, dont le Conseil des barreaux européens (CCBE) et la Fédération des barreaux Européens (FBE). La première réunion du Comité s'est tenue à Strasbourg du 6 au 8 avril 2022.

Le 24 février 2022, s'est tenue à Madrid la conférence coorganisée par l'OIAD et la *Fundación Abogacía Española* relative à la procédure d'asile espagnole. Cette conférence a questionné la possibilité, voire la nécessité, de défendre les avocats persécutés en raison de l'exercice de leur profession, dans le cadre de leur demande d'asile.

En été 2022, des représentants de l'OIAD ont participé à la VII<sup>e</sup> Caravane Internationale des Juristes en Colombie, dans les régions de Cali, Bucaramanga, Cartagena et Cúcuta. Ce faisant, par l'écoute, l'observation et la collecte de témoignages de victimes de violations des droits humains, de leurs proches, de leurs représentants légaux, de leurs conseils, de juges et d'institutions, l'OIAD a réuni des constatations préliminaires. À l'issue de cet exercice, la Caravane s'est déclarée inquiète des pratiques entravant le libre exercice de la profession d'avocat, tels que les écoutes illégales par des agents de l'État, la stigmatisation des avocats par assimilation à leurs clients, la criminalisation des défenseurs des droits humains, des avocats et des juges au moyen de montages judiciaires ainsi que l'absence de systèmes efficaces de protection individuelle et collective.

Plus généralement, tout au long de l'année 2022, l'OIAD s'est mobilisé au moyen d'alertes, de communiqués et de lettres en faveur d'une vingtaine de consœurs et confrères en danger. Il s'est rallié à plusieurs correspondances dénonçant des situations qui menacent l'exercice libre et indépendant de la profession en Azerbaïdjan, au Venezuela, en Colombie, en Turquie,

au Bangladesh, en République islamique d'Iran, au Guatemala, au Mexique, au Honduras et au Cameroun.

#### **Prix Ludovic Trarieux**

Chaque année depuis 1984, le Prix International des droits de l'Homme Ludovic Trarieux récompense une avocate ou un avocat «sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits humains, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes». Lors de la première édition, le prix a été décerné à Nelson MANDELA.

Les 22 et 23 septembre 2022, l'ODA a eu l'honneur de participer aux délibérations de l'édition 2022 du Prix Ludovic Trarieux qui s'est tenue à Bordeaux. Le jury était composé d'avocats de divers barreaux européens et de représentants d'ONG.

Le XXVII<sup>e</sup> Prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux 2022 a été attribué à Me Amirsalar DAVOUDI. Ce dernier a régulièrement plaidé la défense de la défense des droits humains. Il a dénoncé les conditions de détention de prisonniers politiques et défendu des membres de minorités religieuses.

Le même jour, le prix a été remis à Me Freshta KARIMI, lauréate du XXVI<sup>e</sup> Prix Ludovic-Trarieux.

#### Qualité pour agir des associations

La CDH a mis sur pied un groupe de réflexions portant sur l'accès à la justice des associations. Le but de ce nouveau groupe de travail est d'identifier, respectivement d'examiner, principalement sous l'angle juridique (droit national, mais également droit comparé), l'intérêt des associations de participer à des procédures judiciaires afin de faire valoir les droits humains, notamment en lien avec les crimes internationaux, l'environnement, la corruption et les discriminations.

#### Formation à la saisine des organes de traités de l'ONU

A l'occasion de la Journée internationale des droits humains (le 10 décembre 2022), la CDH a organisé une formation portant sur la saisine des organes de traités de l'ONU.

La formation a été dispensée par des spécialistes du dépôt et du traitement des plaintes devant les organes onusiens, à savoir:

- Mme Anna BATALLA TRILLA, juriste au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (Genève), Membre du service des pétitions et actions urgentes du Haut-Commissariat (pour le Comité des droits de l'Homme) i.e. le service qui reçoit et traite les plaintes adressées aux organes de traités;
- M. Vincent PLOTON, directeur du plaidoyer auprès des organes de traités du Service international pour les droits de l'Homme (Genève), spécialiste des organes de traités;
- Mme Patricia SCHULZ, ancienne avocate et ancienne membre du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, CEDAW (Suisse). Première membre suisse du CEDAW. Ancienne rapporteuse sur les plaintes individuelles.

La formation a rencontré un franc succès. Un nouveau cycle de formations portant sur la saisine des organes onusiens est envisagé pour 2023.

#### Asile et droit des étrangers

En mars 2022, la CDH a organisé une formation portant sur la protection internationale. Elle a également soutenu la mise en place de la Permanence Asile de l'ODA. Un vade-mecum à l'attention des participants à cette permanence est en cours d'élaboration.

Le 21 novembre 2022, la CDH a dispensé la formation à destination des avocats intervenant dans le cadre de la permanence en matière de mesures de contrainte et d'éloignement visant les personnes étrangères organisée par le Jeune Barreau.

Du 22 au 25 juin 2022, la CDH a représenté l'ODA au Congrès organisé par la FBE et le CCBE qui s'est tenu à Sofia (Bulgarie). Dans ce cadre, la CDH a présenté le travail effectué par la Commission FBE pour les mineurs non-accompagnés (MNA). Cette Commission est présidée par l'ODA depuis 2021 et réunit des représentations française, allemande, italienne et espagnole. La présidence de l'ODA a été renouvelée pour la période 2022 - 2023.

La CDH est en contact régulier avec la Permanence juridique pour les MNA/RMNA (i.e. réfugiés mineurs non accompagnés) dont elle suit l'activité de défense des jeunes personnes migrantes non accompagnées. Une rencontre entre la CDH et la Permanence est prévue début 2023.

#### Pro bono

La CDH a poursuivi le projet *pro bono* initié en 2013. Ce programme vise à mettre en lien des avocats qui souhaitent fournir des services *pro bono* à des entités à but d'intérêt public œuvrant en faveur des droits humains au sens large (ONGs). À ce jour, 37 avocats sont inscrits sur la plateforme *pro bono*. Huit demandes ont été reçues en 2022, certaines de la part d'ONGs et d'autres de la part de particuliers en recherche de conseils juridiques. Quatre demandes, de la part d'ONGs établies ou en cours de création, ont été attribuées à une avocate ou un avocat. Ces demandes sont en cours de traitement.

Par ailleurs, le groupe *pro bono* a apporté son soutien à l'ODA dans la mise en place d'une permanence juridique destinée aux Ukrainiens dans le cadre du conflit avec la Russie. Dans ce cadre, le groupe *pro bono* a en particulier rédigé un FAQ (*Ukrainians fleeing the country and arriving in Geneva – Questions & answers*) listant les questions juridiques régulièrement posées par les Ukrainiens arrivant en Suisse et proposant des réponses de principe.

Finalement, le groupe poursuit son travail de collaboration avec le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI) qui regroupe un grand nombre d'ONGs actives dans les droits humains à Genève. L'objectif de ce partenariat est de faire connaître plus largement la plateforme *pro bono* de la CDH afin de faire croître son activité et les services juridiques gratuits qu'elle permet d'obtenir. Cet objectif a, au demeurant, été atteint cette année dans la mesure où trois demandes de conseils juridiques sont parvenues à la plateforme par le biais du CAGI.

#### Conditions de détention

La CDH ainsi que la Commission de droit pénal (CDP) continuent à œuvrer pour l'amélioration des conditions de détention. Dans ce cadre, l'ODA, représenté par le Bâtonnier, la CDP et la CDH ont rencontré l'Office cantonal de la détention, la direction de la prison de Champ-Dollon et un responsable de l'Unité médical de Champ-Dollon afin de discuter des conditions de détention

en période de canicule et plus largement de la planification pénitentiaire du Canton de Genève. La CDH a également mis à jour son vade-mecum sur les conditions de détention lequel peut être consulté sur le site Internet de l'ODA (lien).

#### **Business & Human Rights**

La CDH a organisé un webinaire le 29 juin 2022 sur le thème: «Hague Rules on Business and Human Rights Arbitration». À cette occasion, les conférenciers — Mme Ursula KRIEBAUM (Professeure à l'Université de Vienne et membre du comité de rédaction des Hague Rules on Business and Human Rights Arbitration), M. Edgar MARTINEZ (Directeur, Legal & Corporate Affairs, JTI (Japan Tobacco International)) et Mme Nathalie BERNASCONI-OSTERVALDER (Directrice exécutive de l'Institut International du Développement Durable, licenciée en droit de l'Université de Neuchâtel et titulaire d'un Master de droit de l'Université de Georgetown) — ont partagé leurs connaissances et expériences sur ce règlement d'arbitrage en répondant notamment à la question de savoir dans quelle mesure celui-ci était susceptible de répondre aux attentes et besoins des défenseurs des droits de l'Homme et des entreprises.

La CDH a également préparé la prochaine conférence du groupe *Business & Human Rights* qui se tiendra en 2023 et qui portera sur le thème: «Les obstacles à la justice climatique».

#### Lutte contre les discriminations

La CDH a poursuivi ses réflexions et le travail de sensibilisation sur les questions de lutte contre les discriminations durant l'année 2022.

Plusieurs membres de la CDH ont fait partie du Comité de rédaction du journal *Sous toutes* réserves n° 35 paru en hiver 2022 sur le thème de la discrimination raciale. Le but de cette édition était d'informer les membres de l'ODA sur les problèmes de discrimination raciale existant au sein du Barreau et du milieu judiciaire à Genève.

Le 13 juillet 2022, la CDH, conjointement à la Ligue Suisse des droits humains – section Genève, a contribué à l'Examen Périodique Universel de la Suisse par l'ONU. La CDH a rédigé les contributions relatives à la discrimination raciale et aux discriminations envers les femmes dans le milieu du travail, tandis que la Ligue Suisse des droits humains a rédigé la contribution relative aux discriminations envers les personnes en situation de pauvreté à Genève.

À la suite de cette contribution, la CDH a participé à la pré-session de l'Examen Périodique Universel organisé par l'ONG UPR-info, qui s'est tenue du 28 novembre au 2 décembre 2022, et qui a présenté le rapport déposé le 13 juillet 2022 aux autres contributrices.

La CDH met actuellement en place un sondage relatif à la discrimination raciale au sein du Barreau.

La CDH suit l'évolution de l'application de la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme et se tient prête à intervenir en cas de violations des droits humains.

La CDH a analysé la situation du rapatriement des familles des djihadistes suisses et des implications possibles de l'Arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme *H.F.ET AUTRES* c. France du 14 septembre 2022. Une interpellation du Conseil fédéral relative à la mise en conformité de la pratique suisse de rapatriement des familles de djihadistes suisses avec la jurisprudence de la Cour est à l'écriture.

Finalement, considérant que l'égalité n'a pas besoin de justification et que les discriminations si, la Commission des droits de l'Homme a abandonné son genre. L'appellation «Commission des droits humains» traduit bien davantage les valeurs, les actions, la mission et l'identité de la Commission. Elle vise également à réaffirmer que les droits humains s'appliquent à toutes et tous. Joignant le geste à la parole, elle participe à la marche vers une égalité de fait. Ce nouveau nom permet également à l'ODA de se distancier d'une discussion qui dure depuis trop longtemps: la langue n'est pas neutre. En 1990 déjà, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe reconnaissait dans sa recommandation R (90) 4 que le sexisme dans le langage «qui fait prévaloir le masculin sur le féminin, constitue une entrave au processus d'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes du fait qu'il occulte l'existence des femmes qui sont la moitié de l'humanité, et qu'il nie l'égalité de la femme et de l'homme». La Commission ne pouvait continuer à y prendre part. Ce changement s'est imposé d'autant plus que, si l'égalité dans la loi paraît consacrée en Suisse, les inégalités dans les faits demeurent substantielles. Or, l'égalité et son pendant l'interdiction des discriminations ne sont pas de vagues aspirations, mais constituent les piliers de l'État de droit, ancrés dans l'ensemble de l'ordre juridique suisse, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la Constitution fédérale, en passant par les Us et Coutumes de l'ODA. La marche vers l'égalité n'est ainsi rien d'autre qu'une marche pour les droits humains.

#### Lutte contre la peine de mort

À l'occasion de la 20° Journée internationale de lutte contre la peine de mort, qui a lieu le 10 octobre de chaque année, le groupe a organisé une conférence-projection du film «Guilty», lequel relate les 72 dernières heures de Myuran SUKUMARAN, condamné à mort en Indonésie.

Cette projection a eu lieu au Ciné 17 et a été suivie d'une table ronde intitulée «La peine de mort et le trafic de drogues», en présence de M. Matthew SLEETH, réalisateur du film, Me Richard SÉDILLOT et Mme Jenny PIAGET, cheffe de la section diplomatie des droits de l'Homme du DFAE.

La CDH a également représenté l'ODA lors du 8° Congrès mondial contre la peine de mort. Organisé tous les trois ans dans une ville stratégique différente, le Congrès s'est tenu cette année à Berlin du 15 au 18 novembre 2022. Plus d'un millier de personnes venant de 90 pays étaient présentes dans la capitale allemande pour le plus important rendez-vous abolitionniste. Durant quatre jours, politiques, activistes ainsi que citoyens se sont retrouvés et rencontrés pour débattre autour des grandes thématiques concernant la situation de la peine de mort dans le monde. Ce Congrès a été l'occasion de nouer des contacts avec des acteurs de la lutte pour l'abolition de la peine de mort d'envergure internationale et de créer ainsi des synergies futures.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

En 2023, la CDH entend poursuivre différentes actions au travers de ses groupes de travail. Trois nouveaux projets occuperont la CDH en 2023:

#### Formation sur les droits des personnes LGBTQI+

Deux cycles de conférences relatives aux droits des personnes LGBTQI+ seront dispensées les 12 mai et 2 juin 2023.

#### Les droits face à la police

Sollicitée par plusieurs acteurs de la société civile, la CDH met en place et dispensera une formation relative aux droits des justiciables face à la police.

#### Accès à la défense pénale

Sollicitée par un membre de l'ODA, la CDH examine les opportunités de soutien en vue d'une application conforme aux droits humains, en particulier à l'art. 6 al. 3 let. c CEDH, de l'art. 132 al. 1 let. b et al. 2 et 3 CPP.

La Présidente remercie vivement les membres de la CDH de leur enthousiasme et dévouement à la cause des droits humains ainsi que pour leur précieuse contribution collective à la mise en œuvre des différents projets de la CDH.

### IV Commission fiscale et financière

#### A Organisation

**Présidence**Antoine BERTHOUD



#### **Membres**

Géraldine BADEL POITRAS
Aurélien BAKARAT
Christophe BERCLAZ
Damien BONVALLAT
Guillaume BRAIDI
Philippe COTTIER (Conseil de l'ODA)
Nicole FRAGNIÈRE MEYER
Thomas GOOSSENS
Lionel HALPÉRIN (Conseil de l'ODA)
Stéphanie HODARA EL BEZ
Didier NSANZINEZA (Jeune Barreau)
Laila ROCHAT
Pietro SANSONETTI
Alessia SCHMID

#### B Rôle et objectifs

D'une manière générale, la Commission fiscale et financière intervient sur toute question générale ou spécifique liée à la fiscalité ou à la réglementation financière en relation avec la profession d'avocat. Elle est amenée à préparer des prises de position sur des projets de lois, règlements ou circulaires.

La Commission maintient avec l'Administration fiscale des relations visant à défendre les intérêts de la profession et sert aussi, pour cette dernière, de canal d'informations à diffuser aux mandataires.

Elle a également le souci de transmettre aux membres de l'ODA d'autres informations qui pourraient leur être utiles. La Commission est également à la disposition des membres pour des questions individuelles dans les domaines de la fiscalité ou du droit financier.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

L'actualité législative dans le domaine fiscal et financier a été faible en 2022, de sorte que l'activité de la Commission a été restreinte.

Elle a contribué à diverses prises de position, en particulier sur le projet de loi fédérale sur les *trusts* et la problématique de la levée du secret fiscal dans le cadre des mesures en lien avec la situation en Ukraine.

Une délégation de la Commission a rencontré le 11 octobre 2022 des membres de la Direction de l'Administration fiscale cantonale. Les thèmes principaux abordés ont été les améliorations internes dans l'organisation de l'Administration, la date de notification des décisions et l'annonce d'une mise à jour de la circulaire relative aux avocats. Un procès-verbal de cette réunion a été communiqué aux membres de l'ODA et est disponible sur son site Internet (lien).

Le Président de la Commission a participé par ailleurs à une autre réunion entre la Direction de l'Administration fiscale cantonale et les principales associations professionnelles actives dans le domaine (OREF, Fiduciaire suisse section de Genève et EXPERTsuisse, ODA). Cette réunion a permis d'aborder de nombreuses questions techniques et le procès-verbal sera communiqué aux membres de l'ODA.

Une seconde réunion a eu lieu avec les mêmes intervenants et a porté spécifiquement sur la question du traitement des demandes de *ruling*. Elle a permis de clarifier différents points d'organisation et de pratique afin de permettre l'amélioration du traitement de ces demandes.

Le Président a été à nouveau consulté sur les limites du secret professionnel en cas de contrôle fiscal. En raison de l'importance de ces enjeux dans la pratique, une note d'informations est en cours de rédaction pour être diffusée aux membres de l'ODA.

Il rappelle que lui-même et les membres de la Commission sont disponibles pour répondre, en toute confidentialité, aux questions des membres de l'ODA portant sur leur propre taxation.

Le Président conclut ce rapport par ses remerciements à tous les membres de la Commission pour leur activité durant l'année écoulée. Le Président remercie également le Secrétariat général de l'ODA pour son soutien très efficace.

## / Commission ADR

#### A Organisation

**Présidence**Laurent HIRSCH



Vice-Présidence Arun CHANDRASEKHARAN



#### **Membres**

Laurence ALDER-WEBER Victor ARGAND (Jeune Barreau) Luca BEFFA Sébastien BESSON Philippe COTTIER (Conseil de l'ODA) Stella FAZIO Alexandra JOHNSON Marc JOORY Catherine KUNZ Jeremy LACK Catherine MING Alexia RAETZO Birgit SAMBETH Alice STAMPFLI-PARMENTIER Tiffany WILLEMETZ Rabab YASSEEN

#### B Rôle et objectifs

La Commission ADR a pour vocation de favoriser la connaissance et la promotion des ADR, soit les méthodes alternatives de résolution des conflits, sous toutes ses formes, à savoir l'arbitrage, la médiation, la procédure d'expertise, les DB (dispute boards), les procédures hybrides et le droit collaboratif.

Dans cette optique, la Commission ADR poursuit les objectifs suivants:

- approfondir les connaissances des praticiens tout comme celles du public relatives aux diverses méthodes alternatives de résolution des conflits, afin de pouvoir les différencier pour mieux les utiliser;
- favoriser l'utilisation des diverses méthodes et techniques d'ADR en augmentant la sensibilité et l'exposition des avocats à ces dernières;
- promouvoir la formation plus générale dans le cadre de séminaires ou ateliers, en coordination avec d'autres acteurs en matière d'ADR;
- s'agissant plus particulièrement de l'arbitrage, mettre en valeur l'apport des praticiens genevois au rayonnement de l'arbitrage international et entretenir des liens avec les représentants locaux des institutions d'arbitrage fédérales (Association Suisse de

l'Arbitrage et Swiss Chambers' Arbitration Institution, devenue en 2021 Swiss Arbitration Centre). Cet objectif a notamment été concrétisé en 2022 par le séminaire d'arbitrage du 7 octobre 2022;

- s'agissant plus particulièrement de la médiation, promouvoir le dialogue entre les différentes parties prenantes, en particulier les médiateurs et le Pouvoir judiciaire, et participer activement à cette discussion. Cet objectif a notamment été concrétisé par les travaux au sein du groupe de travail avec le Pouvoir judiciaire et les représentants des médiateurs;
- s'agissant plus particulièrement du droit collaboratif, contribuer à favoriser l'essor de cette méthode conçue pour les avocats par la sensibilisation à la formation des avocats au processus collaboratif et par l'entretien du dialogue avec l'Association romande de droit collaboratif.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

La Commission a tenu cinq séances durant l'exercice 2022 (deux en présentiel et trois par vidéoconférence Zoom).

La Commission est étroitement impliquée dans les travaux autour du projet de loi relatif à la promotion de la médiation déposé en janvier 2021 (PL 12854). Suite à la concertation engagée à l'initiative du Pouvoir judiciaire, les Président et Vice-Président de la Commission, Me Philippe COTTIER (Bâtonnier en 2020-2022) et Me Hadrien MANGEAT (Premier secrétaire du Jeune Barreau en 2020-2022), participent activement, avec l'organisation faîtière genevoise de la médiation la FGeM, ScopalE et Astural, aux travaux interdisciplinaires pour promouvoir la médiation. D'autres membres de la Commission, à savoir Mes Laurence ALDER-WEBER, Alexia RAETZO et Tiffany WILLEMETZ, participent également à ces travaux au niveau des sous-groupes de travail. Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises en 2022 et ses travaux avancent bien (à titre d'exemple, des explications circonstanciées sur la médiation ont été publiées sur le site du Pouvoir judiciaire [lien] et sur le site de l'ODA [lien]). Un des volets de ces travaux a consisté à préparer un projet de loi cantonale sur la médiation susceptible de réunir un consensus de l'ensemble des intervenants : un tel projet a pu être élaboré et transmis directement à la commission compétente du Grand Conseil à fin août 2022. Me Philippe COTTIER a été auditionné par celle-ci en octobre 2022, avec le Procureur général et un représentant des médiateurs. Le Grand Conseil a adopté la loi en janvier 2023. Parallèlement, un autre volet des travaux du groupe de travail consiste à préparer la mise en œuvre de la promotion de la médiation tant s'agissant des textes réglementaires que de la pratique: ces travaux devraient s'intensifier et s'achever en 2023, de manière à ce que le nouveau dispositif puisse être opérationnel dès le 1er janvier 2024.

En 2022, la Commission n'a pas organisé d'ateliers de sensibilisation à la médiation, à l'arbitrage et au droit collaboratif, dans l'attente notamment des travaux du groupe de travail sur la médiation visant à la mise en place de nouvelles formations.

La Commission a organisé en 2022 deux webinaires gratuits:

• le premier sur les audiences d'arbitrage virtuelles a eu lieu le 25 janvier 2022 et a connu un joli succès, tant en termes de qualité que de fréquentation;

• le second sur les *Hague Rules* sur l'arbitrage en matière de droits de l'Homme, conjointement avec la Commission des droits humains, a eu lieu le 29 juin 2022, et n'a, malgré la qualité des interventions, réuni qu'un nombre limité de participants.

La Commission a participé à l'organisation, conjointement avec l'Association Suisse de l'Arbitrage, l'Association Française d'Arbitrage et le Barreau de Paris, d'un séminaire d'arbitrage d'une journée qui a eu lieu le 7 octobre 2022 à l'Hôtel Métropole et qui a été particulièrement réussi. Ce dernier a rassemblé plus d'une centaine de participants. La Commission remercie Me Alexandra JOHNSON, qui a piloté avec Me Jalal EL AHDAB du Barreau de Paris l'organisation de ce séminaire, et Mme Florence RIALLAND, assistante de la Commission de formation permanente, qui a repris l'organisation administrative de l'événement courant septembre 2022.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

Durant les mois à venir, la Commission prévoit notamment de :

- poursuivre les travaux de promotion de la médiation dans le cadre du groupe de travail
  mis en place avec le Pouvoir judiciaire et relancer en particulier le dispositif Avocat
  dans la Médiation (peu suivi ces dernières années), de manière à assurer l'application
  effective dès janvier 2024 du nouveau dispositif de la loi genevoise sur la médiation;
- mettre en place, en coopération avec la Commission de formation permanente, quelques ateliers de formation autour de la médiation visant notamment à bien informer les membres de l'ODA sur le nouveau dispositif instauré par la loi genevoise sur la médiation;
- renouveler les ateliers de sensibilisation à la médiation, à l'arbitrage et au droit collaboratif;
- mettre en ligne un factsheet très graphique sur l'arbitrage, plus spécialement centré sur Genève:
- participer à l'organisation, en coordination avec le Jeune Barreau, d'un séminaire à Genève présentant la nouvelle version du règlement d'arbitrage Swiss Rules et la nouvelle organisation du Swiss Arbitration Centre;
- contribuer à promouvoir activement le droit collaboratif en cherchant à mettre en place des stratégies efficaces de communication sur cette méthode encore peu connue à Genève et en renforçant le dialogue entre l'Association romande de droit collaboratif et l'ODA.

## VI Commission des droits de l'enfant (CDE)

#### A Organisation

**Présidence**Camille LA SPADA ODIER
Sonia RYSER (Conseil de l'ODA)





#### **Membres**

Lorella BERTANI
Gilbert DESCHAMPS
Estelle DONATI
Catherine MING
Virginie MORO
Livio NATALE
Corinne NERFIN
Rebecca STOCKHAMMER (Jeune Barreau)
Tirile TUCHSCHMID MONNIER
Brice VAN ERPS
Michaela VERLOOVEN

#### B Rôle et objectifs

Les objectifs principaux de la Commission des droits de l'enfant sont de soutenir et de former les avocates et avocats qui pratiquent la justice aux côtés des personnes mineures, de maintenir une relation constructive avec la magistrature concernée et de veiller au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans le canton de Genève.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

Au cours de l'année 2022, la Commission s'est réunie à six reprises en séances plénières en présentiel.

#### 1 Ateliers représentation des mineurs

Le cycle de sept conférences-ateliers mensuels sur le thème de «La représentation des mineurs en justice», organisé en collaboration avec des représentants des autorités judiciaires et des professionnels en charge de mineurs, s'est achevé en mai 2022 après avoir rencontré un franc succès. Les questionnaires de satisfaction très positifs ont confirmé la nécessité pour les avocats pratiquant le droit des mineurs de rencontrer les acteurs de l'accompagnement et de la justice des mineurs.

Ces ateliers ont permis de tisser des liens avec le Service de protection des mineurs (SPMi) et de mieux appréhender le rôle, le travail et les attentes de chaque professionnel ainsi que la communication avec le SPMi.

#### 2 Présentation de l'avocat curateur auprès du SPMi

À la demande du DIP, Mes Audrey HELFENSTEIN et Gilbert DESCHAMPS ont effectué une présentation de l'avocat curateur lors de l'accueil en plénière des intervenants sociaux au SPMi à l'automne 2022. Cette intervention est appelée à se renouveler en 2023, vraisemblablement également au Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP).

#### 3 MNA

La CDE a continué à se préoccuper de la problématique des mineurs migrants non accompagnés (MNA) en collaboration avec la Commission des droits humains (CDH). La question de la permanence juridique des MNA a notamment été abordée. Me Livio NATALE est par ailleurs membre de la Commission ad hoc de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE) composée de 17 membres provenant de cinq pays. Mes Céline SQUADRATTI (CDH) et Livio NATALE (CDE) ont présidé cette Commission.

#### 4 Relations avec les autorités judiciaires

La CDE a manifesté sa disponibilité aux Présidents du Tribunal de protection de l'adulte (TPAE) et du Tribunal des mineurs (TMin) dans le contexte de la guerre en Ukraine et de l'arrivée à Genève de mineurs en provenance de ce pays en guerre.

La CDE a continué d'entretenir un dialogue avec le TPAE; Me Sonia RYSER et Me Livio NATALE ont rencontré en juillet 2022 le Président et le Vice-président du TPAE avec M. le Bâtonnier Miguel OURAL, afin de s'entretenir de diverses questions pratiques préoccupant les avocats et les magistrats.

#### 5 Harpej

Mes Sonia RYSER, Camille LA SPADA ODIER, Catherine MING et Virginie MORO ont participé aux travaux de réforme du droit des mineurs (Harpej) lancés par Mme Anne EMERY-TORRACINTA, dans les sous-groupes «Projet», «Surveillance des relations personnelles» et «Prévention». Ce projet de grande envergure n'a malheureusement pas abouti comme toutes les personnes qui s'y sont investies l'auraient souhaité.

#### 6 Projet en collaboration avec le DIP – Prévention cyberharcèlement

La CDE a initié un projet, en collaboration avec le DIP, de prévention contre le cyberharcèlement dans les écoles, destiné aux élèves de 9° année des cycles d'orientation du canton, dans une approche pluridisciplinaire.

Suite à une communication de l'ODA, plus de 70 avocats se sont déclarés disposés à participer à ce projet. De nombreuses entrevues ont eu lieu avec les représentants de la CDE, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la Brigade des mineurs (BMin) et le TMin. Il est prévu qu'un projet pilote soit mis sur pieds pour la rentrée 2023.

#### 7 Marche de l'espoir

La CDE a participé à la marche de l'espoir des entreprises de *Terre des hommes* le 20 octobre 2022. Le Conseil de l'ODA a soutenu financièrement ce projet qui a rencontré un grand succès puisque plus de 30 avocats et magistrats y ont participé.

#### 8 Journée des droits de l'enfant

Pour la Journée des droits de l'enfant du 20 novembre 2022, la CDE a organisé l'illumination du jet d'eau en orange afin de sensibiliser la population à cette date particulière.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

La CDE entend organiser plusieurs visites du Point Rencontre durant le premier semestre 2023.

Elle prévoit également d'organiser une conférence sur le développement psychique et psychoaffectif des mineurs, en collaboration avec des médecins spécialisés et expérimentés en la matière.

Elle entend suivre et finaliser le projet pilote visant à la prévention du cyberharcèlement dans les cycles d'orientation du canton, en collaboration avec le DIP, pour la rentrée scolaire 2023.

La CDE participera également à une séance de présentation du TMin auprès des avocats et avocats stagiaires.

Elle continuera enfin à développer le dialogue avec le Ministère Public, le TPAE et de l'enfant et le TMin ainsi que sa collaboration avec le SEASP et le SPMi.

#### **E** Conclusion

La Commission est composée d'avocats enthousiastes et convaincus qui s'investissent généreusement dans un esprit de collaboration et de solidarité afin d'assurer la mission qui leur a été confiée, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Elle s'est enrichie de jeunes avocats qui apportent un nouveau dynamisme à ses réflexions et ses actions ainsi qu'une intensification de ses collaborations avec les autres commissions.

La présidence de la CDE remercie tous les membres pour leur disponibilité, l'ambiance positive et constructive des réunions et des échanges ainsi que pour leur soutien.

### VII Commission de droit administratif

#### A Organisation

**Présidence**Romaine ZÜRCHER



#### **Membres**

Steve ALDER
Frédéric BERNARD
Stéphane GRODECKI
Romain JORDAN
Mark MULLER
Didier NSANZINEZA (Conseil de l'ODA)
Sarah PRAPLAN
Bertrand REICH
Fanny ROULET (Jeune Barreau)

#### B Rôle et objectifs

Pour rappel, la Commission de droit administratif a été créée en 2020 suite à la scission de l'ancienne Commission de droit civil et administratif. Après avoir été stoppée dans son élan par la pandémie, elle a repris ses activités en octobre 2022.

Composée d'avocats pratiquant dans des domaines variés du droit administratif et qui sont amenés à agir tant du côté de l'administré que celui de l'administration, la Commission devra, ces prochains temps, définir plus précisément les contours de son action.

S'agissant toutefois de ses objectifs à brève et moyenne échéance, la Commission cherchera à (i) prendre position sur des projets législatifs en droit administratif — avec un accent principal sur les aspects de procédure administrative —, (ii) créer des contacts et canaux privilégiés de communication avec certaines autorités et juridictions administratives et (iii) répondre aux sollicitations du Conseil de l'ODA qui tombent dans son champ d'intervention.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

#### Révision de la LPA

Après avoir commencé, en octobre 2022, par définir son mode de fonctionnement, la Commission a eu comme principale activité de s'atteler à la révision de la Loi sur la procédure administrative, en cours au sein des services étatiques.

Sans avoir pu avoir accès au projet de refonte — tel qu'actuellement élaboré par un groupe de travail intra-administration —, la Commission a transmis ses principaux souhaits et observations quant à cette révision par courrier à Mme la Chancelière Michèle RIGHETTI le 31 janvier 2023.

Elle a sollicité une séance avec ledit groupe de travail et espère pouvoir être activement associée à ce processus de révision, sachant toutefois que celui-ci est, selon ses informations, presque finalisé.

En tout état de cause, elle aura l'occasion de se déterminer sur le projet de loi dans le cadre de la procédure de consultation qui aura prochainement lieu.

#### Veille législative

Les membres de la Commission se sont répartis les différents domaines du droit administratif, chaque membre étant responsable de suivre et d'identifier les projets de loi au sujet desquels la Commission devrait, respectivement pourrait, se déterminer.

Cet exercice de suivi et de sélection permettra également d'affiner, ces prochains mois, les contours de l'activité de la Commission et de définir sur quels aspects et sujets il est pertinent qu'elle se détermine (notamment aspects de procédure vs aspects de fond).

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

La Commission poursuivra son intervention en lien avec la révision de la Loi sur la procédure administrative et continuera la veille législative mise en place, de manière à pouvoir se déterminer sur les sujets entrant dans sa sphère de compétences.

Elle cherchera, en outre, à créer un canal privilégié de communication avec le Registre du commerce puis, en cas de résultats concluants, avec le Registre foncier.

La Commission se réjouit de la reprise de ses activités, qu'elle espère développer et enrichir ces prochains mois et années. Elle demeure ouverte à toute suggestion et sollicitation ainsi qu'à toute candidature de nouveau(x) membre(s).

## VIII Commission de droit civil

#### A Organisation

**Présidence** Jean-Paul VULLIÉTY



**Vice-Présidence**Karin GROBET THORENS
(Conseil de l'ODA)



#### **Membres**

Marc BALAVOINE Nicolas BÉGUIN Grégoire CHAPPUIS Aurélie CONRAD HARI Corinne CORMINBOEUF HARARI Syolene FENAROLI (Jeune Barreau) Caroline FERRERO MENUT Emmy GIJS Anne-Valérie JULEN BERTHOD Ana KRISAFI REXHA Grégory LACHAT Aude LONGET-CORNUZ Charles-Louis NOTTER Jean-René OETTLI Alice STAMPFLI-PARMENTIER Matteo PEDRAZZINI Audrey PION Anik PIZZI Noémie RAETZO Sonia RYSER Niels SCHINDLER Mitra SOHRABI Thierry STICHER Guillaume VODOZ Jean-Marie VULLIEMIN

La Commission de droit civil compte désormais 27 membres, soit 14 avocates, une stagiaire et 12 avocats, dont les compétences, domaines d'activité et degrés de séniorité dans leurs carrières et études respectives donnent à la Commission un très bon équilibre et une belle sérénité.

Ses membres sont répartis en quatre sous-groupes, à savoir:

- droit commercial et des contrats, y compris sous l'angle du DIP;
- droit civil général (sans les effets généraux du mariage et le divorce), y compris sous l'angle du DIP;
- effets généraux du mariage, divorce et procédures liées, y compris sous l'angle du DIP;
- procédure civile (y inclus Convention de Lugano), LP et relations avec les tribunaux.

La Commission maintient une tradition très dynamique, celle d'accueillir en son sein des stagiaires. Les rangs ont été ouverts l'an passé à Me Emmy GIJS et trois autres places sont encore disponibles (sur un total de quatre, soit une par sous-groupe).

#### B Activités au cours de l'exercice 2022-2023

La première partie de l'année 2022 fut encore marquée par quelques restrictions et contraintes dues à la situation sanitaire, ce qui a incité à la prudence. La Commission a néanmoins poursuivi ses réflexions et travaux sur un chantier important, celui de l'uniformisation, d'entente avec les magistrats, des pratiques procédurales souvent différentes des juges civils dans l'application du CPC, en particulier au Tribunal de première instance. L'objectif de ces travaux, qui se poursuivent, serait idéalement le développement d'un guide des bonnes pratiques.

Le sous-groupe «effets généraux du mariage» s'est spécifiquement penché sur la révision du CPC touchant aux litiges familiaux.

Les sous-groupes «procédure civile» et «droit de la famille» ont poursuivi leurs travaux sur les nombreux projets (cantonaux et fédéraux) relatifs à la résolution des conflits familiaux, notamment en lien avec le processus de médiation ou la création d'une juridiction spécialisée (introduction d'un Tribunal de la famille) et d'une conciliation indépendante du juge du fond

La Commission a également clôturé sa recherche sur certains changements de pratique introduits par la juridiction des prud'hommes. Les membres de l'ODA ont reçu, dans la foulée de ses travaux, une communication du Bâtonnier à ce propos.

Le projet d'introduire le *trust* en droit suisse a été un dossier passionnant, qui a occupé de façon transversale plusieurs des sous-groupes et la Commission fiscale et financière. Ce fut un superbe et long travail en équipe avec des délégations d'autres Barreaux et de la FSA, qui a débouché sur la remise d'un rapport très complet de la FSA à l'Office fédéral de la justice.

Le Bâtonnier a également demandé à la Commission de prendre connaissance du projet d'approbation de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for et de formuler toute observation pertinente.

Enfin, la Commission a été appelée à se pencher sur le projet actuellement en consultation visant à simplifier le recours aux moyens de communication électroniques dans les procédures civiles transfrontalières. Le rapport a été remis au Bâtonnier début mars 2023.

Comme toujours, la Commission a également été saisie de questions directes de quelques Confrères et Consœurs, qu'elle remercie de leur curiosité enthousiaste, de leur vigilance et de leur combativité. Elle rappelle à ce propos qu'elle est là pour réfléchir avec les membres de l'ODA à des problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs activités professionnelles et qu'elle est très volontiers à leur disposition.

La Commission tient enfin à remercier ici le Bâtonnier et son Conseil de leur précieuse confiance et de leur soutien. Elle prie les membres de l'ODA de trouver ici l'expression de sa gratitude pour l'intérêt qu'ils portent à ses travaux et les sollicitations qu'ils lui adressent.

## IX Commission de droit pénal (CDP)

#### A Organisation

**Présidence**Catherine HOHL-CHIRAZI



#### **Membres**

Robert ASSAËL Lorella BERTANI Isabelle BÜHLER-GALLADÉ François CANONICA Guerric CANONICA Jean-Marc CARNICÉ Marie-Laure CHÈVRE (Jeune Barreau) Ilir CENKO Pierluca DEGNI Lionel HALPÉRIN (Conseil de l'ODA) Yaël HAYAT Patrick HUNZIKER Yvan JEANNERET Daniel KINZER (Conseil de l'ODA) Saverio LEMBO (Conseil de l'ODA) Grégoire MANGEAT Nicola MEIER Camilla NATALI Simon NTAH

Durant l'année écoulée, la CDP a eu le plaisir d'accueillir en qualité de représentante du Jeune Barreau Me Marie-Laure CHÈVRE. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement des commissions, le représentant du Jeune Barreau est membre de droit de la Commission. La Commission compte actuellement 24 membres. Elle a reçu de nombreuses candidatures d'avocats motivés à en intégrer les rangs. Les candidatures présentent toutes d'indéniables

Miguel OURAL (Conseil de l'ODA)

Guglielmo PALUMBO

Karim RAHO Mitra SOHRABI

#### B Rôle et objectifs

La CDP a pour rôle essentiel de veiller et agir pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux, parmi lesquels les droits de la défense. À cet effet, avec le Conseil de l'ODA, elle dialogue et intervient auprès de la société civile et des différents pouvoirs, judiciaire, législatif et exécutif. En outre, elle a une mission d'information, de formation et de soutien des pénalistes membres de l'ODA, desquels elle est à l'écoute.

qualités. La Commission devrait se déterminer à leur propos prochainement.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

Durant l'année écoulée, la CDP s'est réunie une fois par mois, sauf durant les mois d'été, soit à dix reprises.

Elle a eu la grande chance de pouvoir continuer à compter sur la présence à ses côtés de Mme Jacqueline EMPEYTA, extraordinaire mémoire de ses séances depuis plusieurs dizaines d'années et, par ailleurs, secrétaire et dactylographe d'exception.

#### 1 Dialogue avec les autorités

En 2022 et 2023, la CDP a continué de dialoguer avec les autorités judiciaires, administratives et politiques du canton.

Ces échanges ont été des occasions extrêmement appréciées de créer du lien de qualité entre les avocats et les autorités, dans l'intérêt de la profession, des droits de la défense et des justiciables. Grâce à ces échanges réguliers et respectueux du rôle de chacun, la voix de la CDP et de l'ODA a pu se faire entendre.

#### Rencontre avec M. Mauro POGGIA, Président du Conseil d'État

Suite aux épisodes caniculaires de l'été 2022, la CDP a écrit à M. le Président Mauro POGGIA afin de solliciter une entrevue destinée à l'alerter sur la situation des personnes privées de liberté au sein de la Prison de Champ-Dollon, notoirement difficile du fait de la surpopulation, et extrêmement aggravée en période de canicule.

M. le Président Mauro POGGIA a immédiatement répondu à l'interpellation de la CDP et reçu rapidement celle-ci, en compagnie du Bâtonnier et de la Présidente de la CDH. Cette rencontre a été l'occasion de discuter non seulement de l'aggravation des conditions de détention au sein de la prison de Champ-Dollon du fait des canicules, mais également du projet «Ambition» dont les contours ont été revus et le déploiement modifié suite à la prise de fonction du Directeur ad interim, M. Claude BETTEX.

L'échange a été extrêmement constructif.

Une deuxième rencontre avec M. le Président Mauro POGGIA a eu lieu en décembre 2022. Cette deuxième rencontre a permis de continuer à mettre en exergue la nécessité que les personnes en exécution de peine puissent être détenues à la Prison de Champ-Dollon dans des conditions qui respectent les exigences du Code pénal. La situation des personnes détenues sous mesures et celles exécutant des peines privatives de liberté de substitution, suite à des conversions d'amendes, a également été à l'ordre du jour. Enfin, la question des fouilles des avocats à l'entrée de la prison a également été dénoncée.

## Rencontre avec la Direction de l'Office cantonal de la détention et de la Prison de Champ-Dollon

À intervalles réguliers, la CDP a rencontré la Direction de l'Office cantonal de la détention (OCD) (M. Philippe BERTSCHY, Directeur général, Mme Nora KRAUSZ, Directrice générale adjointe, M. Grégoire MERCIER, Directeur juridique) et la Direction de la Prison de Champ-Dollon (M. Martin VON MURALT, puis M. Claude BETTEX).

Les échanges ont été essentiellement dédiés au déploiement du projet «Ambition» lequel visait en particulier à ce que les personnes en exécution de peines au sein de la prison soient affectées dans une aile dédiée (l'aile Est), de sorte à ce que les conditions de détention de ces personnes puissent enfin correspondre aux exigences du Code pénal. Par ailleurs, «Ambition» visait à mettre en œuvre le Projet de réinsertion et de désistance de l'Office

cantonal de la détention (OCD), lequel inclut un changement du rôle des agents de détention (en vue d'une spécialisation de leur métier). Malgré les résistances exprimées et le départ du Directeur Martin VON MURALT, l'essence du projet a survécu, sous une autre appellation (Cap 11.22) avec un déploiement différé. Les échanges se sont poursuivis dans ce contexte avec la Direction générale de l'OCD et la nouvelle Direction de Champ-Dollon.

La CDP tient par la présente à remercier les autorités (la Direction de l'OCD et, en particulier, M. Philippe BERTSCHY son Directeur général jusqu'à fin février 2023, ainsi que la Direction de la Prison de Champ-Dollon) lesquelles ont constamment été ouvertes au dialogue et à la discussion, ce qui a toujours permis d'aborder franchement les points de désaccords et, par le dialogue, petit à petit d'obtenir des avancées.

#### La Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

En novembre 2022, la CDP a rencontré le Vice-Président de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral aux fins d'un échange de vues entre institutions. Ce dialogue a été constructif et la démarche appréciée de part et d'autre.

#### 2 Groupes de réflexion et de travail

#### Modification du Code de procédure pénale fédérale (CPP)

Durant l'année écoulée, la CDP a continué ses démarches, en étroite collaboration avec la FSA, l'ODA et le Jeune Barreau, afin de s'opposer à la modification du CPP en tant qu'elle prévoyait une réduction massive des droits de participation des prévenus aux audiences d'instruction. Ces efforts entrepris ont porté leurs fruits puisque le Parlement a *in fine* décidé de biffer l'art. 147a et l'art. 101 al. 1<sup>bis</sup> du CPP révisé. Il s'agit d'une victoire importante, dont la CDP se réjouit, tant il est vrai que le droit au contradictoire, c'est-à-dire le droit de pouvoir se défendre et de participer activement à sa défense lorsque l'on est accusé est un droit fondamental dans un État de droit, qui ne peut que contribuer à une meilleure Justice (réduction du risque d'erreurs judiciaires, meilleure acceptation du processus judiciaire et *in fine*, si condamnation il doit y avoir, du jugement rendu).

#### Révision du droit pénal en matière sexuelle

Durant l'automne 2022, puis le début de l'année 2023, la CDP a adressé un courrier aux parlementaires fédéraux, tout d'abord ceux du Conseil national puis ceux du Conseil des États afin d'expliquer de manière argumentée les raisons pour lesquelles la révision du droit en matière sexuelle dans sa variante «oui-oui» porte atteinte au principe de la présomption d'innocence, est susceptible de conduire à des erreurs judiciaires et pourrait in fine ne pas servir l'intérêt des victimes. Dans cette variante en effet, il existe une présomption de non consentement à l'acte sexuel, ce qui en théorie peut paraître concevable pour certaines infractions mais en pratique, dans ce domaine spécifique, risque de conduire à des résultats dangereux que le Parlement fédéral n'a probablement pas entrevus. Avec la variante «oui-oui» en effet, il appartiendrait à l'auteur présumé de démontrer qu'il a obtenu le consentement préalable à l'acte sexuel. Or, en matière sexuelle, le consentement n'est en règle générale jamais documenté, mais au contraire exprimé tacitement dans le cours de la relation. Comment dans ces circonstances rapporter la preuve de ce consentement si son absence est présumée? Quid par ailleurs d'éventuels vices du consentement? Les arguments de la CDP n'ont pas été entendus par les Conseillers nationaux. Par contre, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) a retenu — pour s'opposer

à la variante «oui-oui» — les problématiques liées aux vices du consentement évoqués dans la lettre de la CDP. Le Conseil des États est en effet favorable à la variante «non-non», soit celle à teneur de laquelle le refus doit être clairement exprimé pour que l'acte sexuel soit constitutif d'une infraction. Si le Conseil des États valide en plenum lors de sa session du 7 mars 2023 la proposition de la CAJ-CE, il en résultera une divergence entre les deux Chambres qui devra être résolue, le cas échéant par une conciliation. La CDP continuera ses démarches afin de convaincre les Conseillers nationaux que la variante «oui-oui» est problématique au regard de la présomption d'innocence et que, si une révision du droit en matière sexuelle doit être effectuée (ce qui est la décision des deux Chambres à ce stade), seule la variante du «non-non» doit être acceptée.

#### Droit des associations de se porter partie plaignante

La CDP a examiné en profondeur la question de savoir s'il était opportun que les associations puissent se voir reconnaître la qualité de partie plaignante dans les procédures pénales. En définitive, elle est d'avis que tel n'est pas le cas. En effet, il appartient en premier lieu aux Procureurs de défendre la loi et l'intérêt public. Admettre la participation aux procédures d'associations reviendrait à admettre un deuxième Procureur — et en tout état la multiplication de parties plaignantes — à l'audience qui n'aurait pas pour vocation de défendre les intérêts des personnes directement lésées par les infractions reprochées, mais des intérêts idéaux, consacrant un déséquilibre en défaveur du prévenu. S'il est évident que la défense d'intérêts idéaux (environnement, lutte contre la corruption, etc.) constitue un intérêt public majeur, il est apparu in fine à la CDP que la procédure pénale vise à juger le comportement d'un individu et n'est pas le lieu pour la défense de tels intérêts idéaux.

#### Conditions de détention

La CDP a eu le plaisir et l'honneur de recevoir au mois de novembre 2022 le Professeur Hans OLFF, Médecin-chef du service de médecine pénitentiaire et par ailleurs Vice-Président du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT).

En sa qualité d'observateur pour le CPT, le Professeur Hans WOLFF a mis en exergue le fait que des prisons, notamment en Norvège (HALDEN) et en Espagne, sont architecturalement conçues et professionnellement et humainement gérées de telle manière que le taux de récidive a massivement diminué. À l'heure où l'objectif de la privation de liberté est non seulement la répression spéciale (sanction pour le comportement criminel), mais également la prévention générale (éviter la récidive dans l'intérêt bien compris de la société et de la population), les observations du Professeur Hans WOLFF sont d'un intérêt majeur.

En ce qui concerne la Prison de Champ-Dollon, le Professeur Hans WOLFF a souligné que le risque de surpopulation induit statistiquement une augmentation des risques vitaux puisqu'il augmente les risques auto-agressif et de suicide. Un autre sujet de préoccupation majeure est la situation des personnes sous mesures (art. 59 et parfois 64 CP), lesquelles devraient être détenues dans un milieu carcéral hospitalier et qui, faute de place, sont détenues à la Prison de Champ-Dollon où elles reçoivent des soins ambulatoires. La situation des personnes incarcérées pour défaut de paiement d'amendes ou de peines pécuniaire converties en peines de prison est aussi un sujet de préoccupation important. En effet, 30 à 40 personnes sont en moyenne incarcérées à Champ-Dollon pour ce motif. La plupart sont des personnes désocialisées et en situation financière compliquée ou précaires. Il était important pour la CDP d'entendre le Professeur Hans WOLFF à ce sujet, dès lors que ses préoccupations rejoignent ces constats objectifs et font partie des messages régulièrement véhiculés par la CDP auprès des autorités.

#### Un vestiaire pour nos prisons

Fort du constat que les personnes détenues dans les prisons genevoises n'ont souvent aucun vêtement de rechange et que cette situation se péjore à l'approche de l'hiver, la CDP a renouvelé en décembre 2022 le projet caritatif «Un vestiaire pour nos prisons». Les membres de l'ODA et les tiers ont ainsi eu la possibilité de faire don de vêtements et de chaussures, pour hommes et pour femmes. Cette nouvelle collecte a été un véritable succès. Les nombreux dons livrés par l'ODA à Champ-Dollon ont permis aux personnes incarcérées de s'habiller et se chausser dignement.

#### Avant-projet de Loi sur la privation de liberté et les mesures l'accompagnant

La CDP a été invitée, comme d'autres entités et institutions, à soumettre des observations sur l'Avant-projet de Loi sur la privation de liberté et les mesures l'accompagnant, soit un projet cantonal visant à réunir en un seul acte législatif l'intégralité des normes concernant la privation de liberté, quelle qu'en soit la cause (détention avant jugement, exécution de peine, exécution extraditionnelle, etc.). Il s'agit d'un travail important pour lequel un grand nombre de membres de la Commission a été mobilisé. La CDP forme le vœu que ses observations soient prises en compte pour la suite du processus législatif.

#### Table ronde sur le thème de la Justice pénale dite négociée

En collaboration avec le Barreau de Paris et l'Université de Genève, l'ODA et la CDP ont organisé une table ronde sur le thème de la Justice pénale dite négociée. Les échanges de vues, auxquels ont notamment participé le Procureur de la République financier, M. Jean-François BONHERT et le Premier Procureur Yves BERTOSSA, ont été l'occasion de discuter de l'expérience française de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) et d'observer que la Suisse de son côté n'est pas dotée de tous les instruments procéduraux nécessaires à une lutte efficace contre les infractions financières complexes impliquant des entreprises.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

La CDP garde l'espoir que le projet de modification de la Loi d'organisation judiciaire (LOJ) (PL 12840) visant à ce que le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) statue dans une composition de trois juges sur les questions de détention, comme le faisait l'ancienne Chambre d'accusation, plutôt que d'un juge unique, soit adopté. En effet, dans 98 % des cas, les demandes de mise en détention soumises par le Ministère public au TMC sont acceptées. Il en va de même des demandes de prolongation de détention. Ces statistiques continuent de poser question et la CDP a réitéré être à disposition de la Commission des visiteurs officiels (CVO) auprès de laquelle le projet de loi précité a été renvoyé par la Commission de justice et police pour l'obtention d'un avis d'expert sur la question.

## X Commission de l'égalité (CEg)

#### A Organisation

**Présidence**Karin GROBET THORENS (Conseil de l'ODA)

Karin GROBET THORENS (Conseil de l'ODA) Louis BURRUS





#### **Membres**

Sophie BOBILLIER
Claire BOLSTERLI
Abdul CARRUPT
Syolene FENAROLI (Jeune Barreau)
Zena GOOSENS-BADRAN
Daniel KINZER (Conseil de l'ODA)
Léna LAGHZAOUI
Camilla NATALI
Mona STEPHENSON
Rebecca STOCKHAMMER (Jeune Barreau)
Charles SULMONI
Jean-Paul VULLIÉTY

#### B Rôle et objectifs

La CEg vise à promouvoir l'égalité au sein du barreau de Genève. Elle tend à l'équilibre de la représentation des genres et de la diversité à chaque degré de responsabilité de la profession, ainsi qu'à la suppression de toute forme de discriminations dans les différents lieux de son exercice. Elle vise à mener une réflexion critique de l'égalité dans la profession et entreprendre les démarches nécessaires à sa réalisation.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

La CEg a accueilli une nouvelle membre, Me Syolene FENAROLI, comme représentante du Jeune Barreau.

La CEg a poursuivi ses activités durant l'année 2022, principalement par le biais des différents sous-groupes constitués.

En outre, la CEg a organisé le 14 juin 2022 un petit-déjeuner à la Maison des avocats afin d'échanger sur les thématiques portées par cette journée et notamment sur les aspects d'égalité hommes-femmes, au sein de la profession.

Le point d'orgue de l'activité de la CEg en 2022 a été le lancement de son programme de mentorat, lequel a pour mission de soutenir le développement des avocates en début de

carrière en leur offrant un contact privilégié avec des avocats expérimentés, qui pourront leur apporter une écoute, des conseils et du soutien dans le cadre de cette période charnière. Ce programme a rencontré un très grand succès et plus de 40 binômes ont pu être formés à la suite du lancement le 29 septembre 2022. La soirée inaugurale permettant aux binômes de se rencontrer et de communiquer quelques lignes directrices du programme a quant à elle eu lieu le 25 janvier 2023.

Durant le mois de septembre 2022, la CEg a été interpellée par des membres de l'ODA à la suite de la publication des sujets du Concours d'art oratoire Michel Nançoz. La CEg a souhaité faire part au Bâtonnier et au Premier secrétaire le ressenti exprimé par une addition de sujets perçus comme imprégnés d'une position misogyne. Elle a formé le vœux qu'une attention bienveillante puisse à l'avenir être apportée au choix des sujets de cet événement porté par l'ODA. Dans son interpellation, la CEg s'est dite préoccupée par l'image donnée de l'ODA et de la profession, soulignant que le rejet de toute forme de discrimination figure depuis 2019 dans les Statuts de l'ODA au chapitre des buts de l'association. À la suite de cette interpellation, le Bâtonnier et le Premier Secrétaire ont adressé une prise de position à tous les membres de l'ODA, en annonçant, notamment, qu'une réflexion concernant la teneur et la formulation des futurs sujets serait mise en œuvre.

De façon générale, la CEg poursuit ainsi ses activités visant à sensibiliser les membres de l'ODA sur les questions relatives à l'égalité et à la diversité au sein de la profession, lesquelles font la richesse et la force de l'ODA.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des différents travaux et projets initiés par cette jeune Commission, en particulier le projet de mentorat.

## XI La Commission des avocats de barreaux étrangers (CABE)

#### A Organisation

**Présidence**Guillaume TATTEVIN



#### **Membres**

Arun CHANDRASEKHARAN
Jaime GALLEGO
Philippe JACQUEMOUD (Conseil de l'ODA)
lan MEAKIN
Céline MOREAU
My-Hué TAN

Pour rappel, la CABE a pris la suite de l'ancienne Section des avocats de barreaux étrangers de l'ODA (SABE). À ce titre, elle accueille traditionnellement des avocats étrangers provenant de barreaux UE/AELE et d'autres barreaux étrangers. Depuis 2021, la CABE accueille également des avocats inscrits à un registre cantonal et qui démontrent un intérêt particulier pour ses travaux, en tenant compte notamment de leur inscription complémentaire à un registre étranger.

#### B Rôle et objectifs

La CABE favorise la participation des avocats de barreaux étrangers qui exercent à Genève aux activités de l'ODA, encourage leur intégration et facilite les relations entre ces membres étrangers et leurs pairs membres de l'ODA.

#### C Activités au cours de l'exercice 2022-2023

La Commission est toujours assistée avec efficacité dans ses activités par les services de l'ODA, notamment par sa Secrétaire générale et par le secrétariat.

Dans le cadre des activités d'information des membres de l'ODA, la CABE a été sollicitée pour publier un article sur la pratique des avocats étrangers en Suisse dans le bulletin de la FSA. Cet article a notamment noté la dichotomie entre la pratique des avocats UE/AELE et des avocats ne provenant pas de ces barreaux. Il a relevé l'existence dans plusieurs pays de l'UE du titre de «consultant étranger», qui permet une reconnaissance partielle des avocats hors-UE/AELE, et leur donne la possibilité de s'associer avec des avocats du pays d'accueil, en contrepartie d'une surveillance de leurs activités.

Dans le cadre des activités d'information à l'égard de membres potentiels de l'ODA, la CABE est régulièrement sollicitée pour traiter les demandes d'informations adressées au secrétariat par des avocats étrangers. En 2022-2023, ces demandes de renseignements provenaient d'avocats originaires de:

Angleterre & Pays de Galles, Canada, Comores, Congo (RDC), États-Unis, Égypte, Émirats Arabes Unis, Espagne, France (Paris, Toulouse, Annecy, Lyon), Italie, Madagascar, Portugal et Tunisie.

La CABE relève à cet égard les tendances suivantes:

- de nombreux avocats hors UE/AELE souhaitent s'inscrire à l'ODA pour tirer la conséquence d'une activité déjà existante à Genève et se rapprocher de son barreau. Il s'agit souvent d'une activité de conseil destinée aux clients de leur barreau d'origine (par ex. en matière de droit des réfugiés ou de droit des affaires);
- les demandes concernant l'exercice transfrontalier sont en hausse. En particulier, plusieurs demandes ont été reçues d'avocats français ou de l'UE s'intéressant à un exercice transfrontalier entre Genève et les barreaux de l'Ain ou de la Haute-Savoie. Plusieurs ont fait part d'un intérêt à s'associer avec des études genevoises intéressées par cette activité;
- la CABE a reçu des demandes d'avocats de nationalité suisse inscrits à un barreau étranger et souhaitant poursuivre leur activité à Genève.

La traduction en anglais de la FAQ sur la pratique des avocats étrangers à Genève, disponible sur le site Internet de l'ODA, a permis de répondre par anticipation à de nombreuses questions simples qui se posaient autrefois.

Enfin, la conclusion de l'Entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre la Suisse et le Québec du 14 juin 2022 (RO 2022 518), qui s'applique notamment à la profession d'avocat, a donné lieu à une première demande d'information d'un avocat québécois.

Dans le cadre de ses activités d'intégration, la CABE a constaté un intérêt maintenu parmi ses membres UE/AELE pour les modes d'intégration au registre cantonal prévus par la LLCA, et notamment pour l'examen d'aptitude. Ce dernier est organisé une fois par an par la Commission d'examen des avocats. Aucune formation n'est organisée à cet effet. Toutefois, la CABE met à disposition des candidats qui le demandent des exemples de sujets des années passées, ainsi que des conseils tirés des commentaires des anciens candidats.

La situation des avocats inscrits en Angleterre & Pays de Galles, qui avait fait l'objet de nombreuses questions après le Brexit et les accords dits «*Mind the Gap*» entre la Suisse le Royaume-Uni, semble désormais réglée. Ces avocats sont dans la plupart des cas assimilés à des avocats UE/AELE.

Enfin, dans le cadre de ses activités de soutien du Conseil, la CABE a informé le Conseil sur des possibilités d'action en faveur des avocats ukrainiens.

#### D Projets pour l'exercice 2023-2024

Les projets de la CABE sont notamment:

- d'envisager les conditions de partages des locaux entre avocats cantonaux ou UE/ AELE et avocats hors UE/AELE;
- d'examiner les conditions de mise en œuvre de l'accord sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre la Suisse et le Québec du 14 juin 2022.

## Relations extérieures



## Avec les autorités politiques et judiciaires ainsi que les tribunaux

Le Bâtonnier a eu de nombreux échanges, dont il tient à saluer la qualité, avec M. Patrick BECKER, Secrétaire général du Pouvoir judiciaire.

Il a également pu s'entretenir sur des questions ponctuelles avec la plupart des présidents et des présidentes de juridiction. Ces entretiens ont tous été marqués par un grand respect mutuel et une écoute attentive.

Des réunions ont en outre été organisées entre des représentants de l'ODA et représentants du Pouvoir judiciaire, concernant en particulier l'encouragement à la médiation (auxquelles ont également participé des représentants de l'Association des juristes progressistes et des professionnels de la médiation), le suivi du projet *Justitia 4.0* et la tenue d'audiences par visioconférence, le traitement des affaires complexes par le Tribunal civil, le fonctionnement du TPAE ainsi que la notification des décisions avant les féries.

D'autres rencontres avec les autorités politiques, administratives et judiciaires ont été organisées, comme exposé précédemment dans les rapports des commissions de l'ODA.

Une journée Portes ouvertes du Pouvoir judiciaire a été organisée le 1er octobre 2022. Lors de cet événement, l'ODA a, de concert avec l'Association des juristes progressistes (AJP), animé un lieu de rencontres au sein du Palais de justice. Cela a été l'occasion pour une partie des 3100 visiteurs de poser librement leurs questions sur des thématiques relatives à la pratique du métier, aux parcours professionnels ainsi qu'aux devoirs et obligations des avocats.

## II Avec la Commission du barreau

Au cours du dernier exercice, les bonnes relations entre le Conseil de l'ODA et la Commission du barreau ont perduré.

Le Bâtonnier et le Président de la Commission du barreau, Me Shahram DINI, ont ainsi des échanges réguliers, tout comme le Secrétariat général de l'ODA avec le greffe de la Commission du barreau.

## III Avec l'Office cantonal la population et des migrations (OCPM)

Soucieux du respect du droit des administrés à voir leurs causes examinées dans un délai raisonnable, l'ODA, par l'intermédiaire de son Forum spécialisé en droit des étrangers, a poursuivi ses échanges avec l'OCPM, afin de trouver ensemble des solutions dysfonctionnements constatés.

L'OCPM a ainsi créé le 1er septembre 2022 un «pôle renseignements» dédié aux mandataires constitués. Ce pôle a été créé pour une période probatoire de trois mois et répond aux demandes de renseignements urgentes ainsi qu'aux questions de procédure dans un délai d'un jour ouvrable.

En octobre 2022, l'ODA a en outre pu communiquer à ses membres un Mémorandum établi par l'OCPM concernant les changements récents et futurs en matière de droit des migrations et les liens permettant de télécharger des formulaires de rapports médicaux qui attestent qu'une personne ne peut atteindre le niveau de langue requis pour des raisons médicales.

## IV Avec la Fédération Suisse des Avocats (FSA)

#### A Travaux

L'ODA se réjouit du fait que la FSA soit présidée, depuis le 1er juillet 2021, par Me Birgit SAMBETH, ancienne membre du Conseil de l'ODA.

Les échanges avec la FSA sont réguliers et de qualité.

Un effort tout particulier est réalisé pour que l'ODA et la FSA se concertent, lorsque cela est possible et opportun, avant de s'exprimer publiquement sur des projets de loi ou d'autres sujets d'actualité concernant la profession d'avocat, afin de rendre leurs prises de position plus efficientes.

Lors de l'exercice écoulé, ces sujets ont principalement concerné:

- le projet de révision du Code suisse de déontologie (CSD);
- les sanctions adoptées par l'UE en lien avec la situation en Ukraine, prévoyant une interdiction de fourniture de certains services juridiques et reprises par le Conseil fédéral;
- le projet de révision du Code de procédure civile (CPC);
- le projet de révision de Code de procédure pénale (CPP) et en particulier son art. 147a;
- le projet d'introduction d'un trust en droit suisse;
- la réforme du droit pénal en matière sexuelle;
- · la soumission des professions juridiques à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

Le Bâtonnier et la Secrétaire générale ont participé aux rencontres semestrielles de tous les Ordres helvétiques, les «Conférences des Bâtonniers», à Berne.

En outre, de nombreux membres ont participé à des travaux de commissions de la FSA, après qu'un échange de vues a eu lieu avec l'ODA. Qu'ils soient ici toutes et tous remerciés de leur travail et de la qualité de leur engagement pour faire entendre, jusqu'à Berne, les intérêts et les sensibilités de notre barreau.

#### B Délégués de l'ODA

Les représentants de l'ODA qui siègent à l'Assemblée des délégués de la FSA sont:

- · Laurence ALDER-WEBER.
- Jean-Marc CARNICÉ (ancien Bâtonnier),
- Philippe COTTIER (ancien Bâtonnier),
- · Pierluca DEGNI,
- · Karin ETTER.
- · Franco FOGLIA,
- · Karin GROBET THORENS,
- Lionel HALPÉRIN (ancien Bâtonnier).
- · Natalia HIDALGO,
- Grégoire MANGEAT (ancien Bâtonnier),
- Hadrien MANGEAT,
- Patrick MOUTTET,
- · Simon NTAH,
- · Sonia RYSER,
- · Vincent SPIRA (ancien Bâtonnier),
- · Garance STACKELBERG et
- · Robert ZOELLS.

#### C Spécialistes FSA

Douze membres de l'ODA ont obtenu un titre de spécialiste FSA en 2022:

• Charlotte BACHMANN Droit du travail Michael BIOT Droit du travail Jeremy CARRAT Droit pénal Joëlle de RHAM-RUDLOFF Droit pénal Saskia DITISHEIM Droit pénal • Frédéric GABUS Droit du travail · Charles GOUMAZ Droit pénal Sandrine KREINER Droit du travail Laurent LEHNER Droit du travail Anne MEIER Droit du travail

Sébastien VOEGELI Responsabilité civile et droit des assurances

Aliénor WINIGER Droit pénal

### V Avec les autres Ordres cantonaux

#### A Avec la Conférence latine des Bâtonniers (CLB)

Depuis 2014, la CLB, qui regroupe les représentants des barreaux de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Jura, Berne et Tessin, se réunit deux fois par an afin d'échanger des expériences et des pratiques.

Durant l'exercice écoulé, les représentants de ces Ordres se sont réunis une première fois en novembre 2022 dans le Jura et une seconde fois le 21 mars 2023 à Genève.

Les sujets traités par la CLB sont multiples et variés.

Parmi ses actions concrètes, la CLB a adopté en 2022 un vade-mecum commun en matière de publicité et de permanences juridiques. Elle organise en outre une journée intitulée «L'étude digitale: défis et solutions» qui se tiendra le 29 septembre 2023 à Lausanne visant à faciliter l'accès des avocats et des notaires aux outils modernes de gestion d'une étude ainsi qu'aux développements récents en matière de technologie (cf. Infra. H. Autres services et engagements; IV Numérisation de la justice).

L'ODA entretient des liens sincères et amicaux avec l'ensemble de ces Ordres cantonaux.

#### B Avec l'Ordre des avocats vaudois

Des rapports particuliers unissent l'ODA à l'Ordre des avocats vaudois (OAV). Au-delà des événements habituels évoqués ci-dessus, une séance de travail commune des deux Conseils est organisée une fois par année, ponctuée par un dîner. La dernière rencontre s'est tenue en juin 2022 à Genève et la prochaine est prévue en juin 2023 à Lausanne.

#### C Avec l'Ordre des avocats zurichois

Depuis plusieurs années, des liens plus forts ont été tissés entre Genève et Zurich en raison des intérêts communs importants que partagent les deux barreaux. La dernière rencontre avec des représentants de l'Ordre des avocats de Zurich s'est tenue en juin 2022 à Genève.

## VI Avec les barreaux étrangers

L'ODA, par le Bâtonnier, la Vice-Bâtonnière, l'un ou l'autre des membres du Conseil, ou encore le Jeune Barreau, entretient des liens avec les barreaux étrangers, en particulier avec les barreaux de France voisine et ceux de Paris et Bruxelles.

# VII Avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'Ecole d'avocature (ECAV)

Deux fois par année, le Doyen de la Faculté de droit et le Président de l'École d'avocature (ECAV) participent à la Cérémonie solennelle du brevet d'avocat. Des échanges réguliers concernant le fonctionnement de l'ECAV ont par ailleurs lieu entre le Comité du Jeune Barreau et l'ECAV.

La voix des avocats est également portée au sein même du Conseil de direction de l'ECAV par ses deux représentants: Me Miguel OURAL, Bâtonnier, et Me Annette MICUCCI, ancienne Première Secrétaire du Jeune Barreau.

## VIII Avec les citoyens et les citoyennes

#### A Demandes ponctuelles de particuliers

L'ODA est régulièrement saisi de demandes émanant de particuliers souhaitant être conseillés concernant leur relation avec leur avocat ou, de manière plus générale, sur le fonctionnement de la justice. Le Bâtonnier et le Secrétariat général de l'ODA s'efforcent de faire en sorte que toute question reçoive une réponse rapidement.

#### B L'Avocat dans la Cité

La 8° édition de *L'Avocat dans la Cit*é s'est tenue les 13 et 14 mai 2022 sur la plaine de Plainpalais. Lors de celle-ci une septantaine d'avocates et avocats membres de l'ODA ont dispensé au total 352 consultations juridiques gratuites. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

L'Avocat dans la Cité vient renforcer le rôle social fort joué par l'ODA et constitue le porte-drapeau de ses valeurs. Cet événement répond à un réel et important besoin des citoyens et des citoyennes, comme le reflète le nombre de consultations juridiques qui ont été prodiguées par le passé:

Dates	Sites	Emplacement des sites	Total
30 et 31 octobre 2015	2	place de la Madeleine + permanence	349
4 et 5 novembre 2016	3	place de la Madeleine + place Saint-Gervais + permanence	587
3 et 4 novembre 2017	2	place de la Fusterie + permanence	394
8 et 9 juin 2018	1	quai Général-Guisan	321
17 et 18 mai 2019	1	plaine de Plainpalais	429
15 et 16 mai 2020 (annulé - COVID-19)	-	-	_
1er et 2 octobre 2021	1	plaine de Plainpalais	375
13 et 14 mai 2022	1	plaine de Plainpalais	352

La prochaine édition est prévue les 28 et 29 avril 2023 sur la place de la Madeleine ainsi qu'à la Permanence de l'ODA.

#### C Les avocats dans les écoles

Les avocats dans les écoles s'est déroulé tous les jours du 7, 8, 9 et 11 novembre 2022 dans les cycles d'orientation du canton de Genève. Au total, 99 avocates et avocats membres de l'ODA se sont ainsi rendus dans 109 classes de 9°, réparties dans 19 cycles d'orientation du canton. Les interventions, d'une durée de nonante minutes chacune étaient articulées autour d'un cas pratique préparé avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Ces interventions ont permis une fois encore de sensibiliser les élèves à la notion de justice et à son importance dans notre société, ainsi qu'aux notions de droits et d'obligations.

L'ODA tient à renouveler ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont rendu cet événement possible, par leur temps, leur engagement et leur enthousiasme.

La prochaine édition est prévue la semaine du 6 novembre 2023.

#### D Permanence juridique de l'ODA

La Commission de surveillance de la Permanence de l'ODA est composée de Me Philippe GIROD, Président, et de Mes Karin BAERTSCHI, Philippe COTTIER (Conseil de l'ODA), Ève DOLON, Myriam FEHR-ALAOUI (Conseil de l'ODA), Matteo INAUDI, Yann LAM, Simon NTAH et Marco ROSSI.

La Permanence est dirigée par Mme Florence RIALLAND.

Au total, 2466 consultations ont été dispensées par la Permanence en 2022, dont 177 par téléphone.

Sur l'impulsion du Conseil de l'ODA et afin de lui permettre de continuer de se démarquer de ses concurrents, la Commission de surveillance de la Permanence poursuit l'élaboration d'un site Internet individuel dédié à la Permanence. En plus des services traditionnels, cette nouvelle plateforme, qui sera lancée prochainement, permettra une prise de rendez-vous pour des consultations spécifiques et des consultations simples en ligne.

#### E Juris Conseil Junior

Juris Conseil Junior a pour but principal de permettre aux jeunes d'accéder au droit et à la justice et assure notamment une permanence juridique téléphonique à leur attention.

L'ODA continue de soutenir les activités remarquables, mais surtout indispensables, de cette belle association.

## IX Avec les associations dont l'ODA est membre

Au plan national, l'ODA est membre de la FSA (cf. supra E. IV.) et de plusieurs associations locales, dont *Juris Conseil Junior* (cf. supra VIII. e)), le Centre LAVI et l'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat.

Au plan international, l'ODA est principalement membre de l'Union internationale des avocats (UIA), de l'International Bar Association (IBA), de la Conférence internationale des barreaux (CIB) et de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE).

Dans le cadre de son engagement pour la défense de la défense, l'ODA est membre de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), du Prix international des droits de l'Homme Ludovic Trarieux (Institut des droits de l'homme des avocats européens; IDHAE), de la Fondation pour la Journée de l'avocat en danger et de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

## Règles professionnelles et déontologiques



## Saisines du Bâtonnier

Depuis le 10 mai 2022, 34 nouveaux dossiers ordinaux ont été ouverts par le Bâtonnier Miguel OURAL.

À ce chiffre s'ajoute une vingtaine d'affaires encore en cours à la fin du mandat du Bâtonnier Philippe COTTIER ou réouvert.

Le Bâtonnier a traité lui-même la quasi-totalité de ces dossiers. Il a pu compter sur la précieuse collaboration de la Vice-Bâtonnière Sandrine GIROUD et du Bâtonnier Philippe COTTIER pour quelques affaires dont il ne pouvait se charger en raison de conflit d'intérêts. Un autre membre du Conseil a également été amené à traiter un dossier ordinal.

En l'état, 24 dossiers sont actuellement en cours.

Les saisines émanent en principe d'avocats membres de l'ODA ou d'autres Ordres cantonaux.

Des arrangements ont été trouvés dans la très grande majorité des dossiers.

Le Secrétariat général de l'ODA a par ailleurs traité de nombreuses demandes de conseil ponctuelles, lorsque l'intervention du Bâtonnier n'était pas commandée par les circonstances.

Enfin, le nombre de perquisitions exécutées dans des études d'avocat est resté stable.

## II Procédures disciplinaires

Au cours du dernier exercice, une nouvelle procédure disciplinaire a dû être ouverte, qui est en cours d'instruction.

Quatre décisions ont par ailleurs été rendues en 2022, dont :

- deux se sont conclues sans qu'aucune sanction ne soit prononcée;
- une s'est conclue par un blâme, assorti d'une amende de CHF 2000. —;
- une s'est conclue par un avertissement.

## Offre de formation et d'échanges

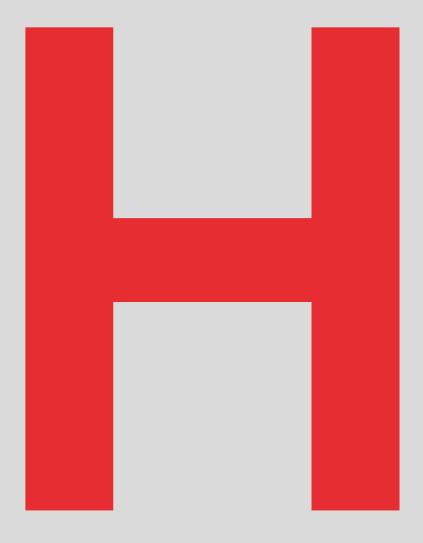


L'offre de formation que propose l'ODA est à n'en point douter la plus riche de Suisse actuellement. Elle est avant tout le résultat de l'engagement sérieux et admirable de la Commission de formation permanente et du Comité du Jeune Barreau mais aussi, de plus en plus en fréquemment, des Commissions de l'ODA. Cette démultiplication des séminaires, des conférences, et des ateliers, est une richesse insigne pour tous les avocats et les avocates.

Lors de l'exercice écoulé, la plupart des 19 Forums spécialisés, créés en 2017 pour permettre aux spécialistes d'une matière de se réunir, d'échanger, de dialoguer, et de partager des moments de convivialité, ont dû suspendre leurs rencontres en raison de la pandémie. Ils comptent toutefois se réunir à nouveau dès que les conditions sanitaires le permettront:

- 1 Droit du travail (modératrice: Me Vanessa MARAIA-ROSSEL)
- 2 Droit des assurances sociales (modérateur: Me Rayan HOUDROUGE)
- 3 Droit bancaire (réglementaire) (modérateurs : Mes Thomas GOOSSENS et Vaïk MULLER)
- 4 Droit de la construction (modérateur: Me Benoît CARRON)
- 5 Droit des successions (modératrices: Mes Ingrid ISELIN ZELLWEGER et Aude PEYROT)
- 6 Droit de la famille (modératrice: Me Magda KULIK)
- 7 Responsabilité civile et assurances privées (modérateur: Me Eric MAUGUÉ)
- 8 Corporate (modérateur: Me Stefan EBERHARD)
- 9 Propriété intellectuelle (modératrice : Me Anne-Virginie LA SPADA)
- 10 Droit du bail (modératrice: Me Karin GROBET-THORENS)
- 11 LP, procédures collectives, assainissement (modérateur: Me Olivier HARI)
- 12 Droit fiscal (modérateur: Me Jean-Frédéric MARAIA)
- 13 Droit pénal et procédure pénale (modérateurs: Mes Daniel KINZER, Catherine HOHL-CHIRAZI et Simon NTAH)
- 14 Résolution de litiges (modératrice: Me Aurélie CONRAD HARI)
- 15 Protection des données (modératrice: Me Deborah LECHTMAN)
- 16 Droit des médias et des nouvelles technologies (modérateur: Me Nicolas CAPT)
- 17 Droit des étrangers (modérateurs: Me André MALEK-ASGHAR et Me Arnaud MOUTINOT)
- 18 Droit de la concurrence (modératrice: Me Pranvera KËLLEZI)
- 19 Procédure administrative (modérateur: Me Romain JORDAN)

## Autres services et engagements



## I Commission en matière d'honoraires d'avocat

En 2022, la Commission en matière d'honoraires d'avocats était composée de la Présidente de la Cour de justice, Mme Sylvie DROIN, de la Présidente du Tribunal de première instance, Mme Véronique HILTPOLD, d'un avocat membre titulaire, Me Arun CHANDRASEKHARAN, et de trois avocats membres suppléants, Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ, Me Maëlle KOLLY et M. le Bâtonnier Miguel OURAL.

La Commission dépend du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, lequel assure son secrétariat.

La saisine de la Commission en matière d'honoraires d'avocats est gratuite, hormis lorsqu'elle statue comme Tribunal arbitral.

Durant l'année 2022, la Commission en matière d'honoraires d'avocats a reçu 30 requêtes. Elle a tenu six jours d'audience, lors desquelles 43 procédures ont été traitées. Parmi ces 43 procédures, onze ont abouti à des règlements amiables, douze ont été retirées respectivement rayées du rôle en cours de procédure et 20 ont donné lieu à des préavis ou sentences arbitrales.

Fin 2022, neuf causes restaient à convoquer ou à reconvoquer et huit étaient gardées à préaviser.

Plus de la moitié des causes qui ont fait l'objet d'une audience en 2022 ont pu soit faire l'objet d'un accord soit être retirées, évitant ainsi aux plaideurs une procédure devant le Tribunal de première instance. De plus, les saisines de la Commission en matière d'honoraires d'avocat se sont réduites de façon significative et les délais de convocation ont pu être raccourcis.

# II Fondation de prévoyance de l'Ordre des avocats de Genève et de leur personnel (FAVIA)

La FAVIA a pour but d'assurer les membres de l'ODA et leur personnel en leur proposant des prestations dans le cadre de la LPP en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Elle étend également ses activités aux membres de barreaux non genevois s'ils font partie d'études établies à Genève.

La FAVIA est administrée par *Swiss Life Pension Services SA* et son Conseil de fondation est composé comme suit:

- Les représentants des employeurs, nommés par le Conseil de l'ODA, sont Me Pietro SANSONETTI (Président), Me Anne TROILLET, Me Selina MÜLLER et Me Laurent KYD.
- Les représentants des employés, nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des études, sont Me Céline MOULLET, Me Benno STRUB, Mme Jessica BRIGNOLO et M. Rodolfo DOCAMPO.

## III Permanence de l'avocat (8A LPAv)

L'ODA assume la gestion quotidienne de la Permanence de l'avocat, sur délégation de la Commission du barreau.

Sur la base des rapports transmis par le standard téléphonique de la Permanence, on peut constater que le nombre d'interventions est resté relativement stable en 2022 (992, contre 989 en 2021):

- 413 interventions dans le cadre de la première heure (429 en 2021);
- 579 interventions dans le cadre dit «de la deuxième heure» (première audition devant le Ministère public) et de la «troisième heure» (assistance devant le Tribunal des mesures de contraintes) (560 en 2021).

Une réflexion a été entreprise pour améliorer le fonctionnement de cette permanence de manière à ce que les justiciables bénéficient d'une défense la plus efficace possible.

## IV Numérisation de la justice

#### A Projet Justitia 4.0

L'ODA suit de près le projet national de numérisation des documents judiciaires *Justitia 4.0* (<u>lien</u>), notamment grâce à l'attention et l'implication toute particulière de la CIMBAR (cf. supra D. l.).

L'objectif de *Justitia 4.0* est de remplacer les dossiers papier actuels par des dossiers électroniques. D'ici 2026, la communication entre toutes les parties impliquées dans une procédure judiciaire (tribunaux, ministères publics, avocats) au niveau cantonal et fédéral et la consultation des dossiers devront se faire par voie électronique pour toutes les étapes de la procédure civile, pénale et administrative via la plateforme centrale sécurisée *Justitia.Swiss*.

Le Conseil fédéral a adopté en février 2023 le projet de loi et le message relatifs à la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) et les a transmis au Parlement. La LPCJ constitue la base légale pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique du dossier via la plateforme sécurisée *Justitia.Swiss*, ainsi que pour la création de la corporation de droit public qui exploitera et développera cette plateforme. Il s'agit d'une nouvelle étape importante sur la voie de la numérisation de la justice suisse. Actuellement, le projet *Justitia 4.0* développe une version de base de la plateforme *Justitia.Swiss*. Celle-ci sera adaptée en permanence sur la base des décisions du Parlement, des retours des utilisateurs lors des tests et des progrès techniques. La plateforme sera opérationnelle lorsque la LPCJ entrera en vigueur.

L'ODA a des échanges réguliers et instructifs avec le Pouvoir judiciaire concernant l'avancement global du projet.

#### B Journée du 29 septembre 2023 «L'étude digitale : défis et solutions»

L'ODA et tous les autres Ordres d'avocats latins organisent, le 29 septembre 2023 à Lausanne, une journée consacrée à la digitalisation de la profession d'avocat et intitulée «L'étude digitale: défis et solutions».

Sont prévus à cette occasion des conférences scientifiques sur la numérisation de la profession et de la justice et un salon d'exposition de prestataires dans les domaines des outils de gestion d'une étude, des technologies destinées à améliorer la rentabilité et du développement de la clientèle.

L'événement vise à sensibiliser les avocates et les avocats aux changements qui s'imposeront prochainement à eux dans le contexte de *Justitia 4.0*.

La manifestation sera suivie d'une soirée conviviale et festive permettant aux membres des barreaux latins de nouer des liens.

# V Développement durable et responsabilité sociale des études d'avocats

Alors que la prise de conscience de l'importance du développement durable gagne du terrain, l'ODA a entamé une réflexion sur les moyens possibles d'aider les études d'avocats à étudier leur fonctionnement, à mesurer leur impact et à entamer des démarches pour opérer une transition.

Pour ce faire, le Conseil a suivi des ateliers dispensés par des représentants de *Swiss Triple Impact*, qui travaillent en se fondant sur les objectifs de développement durable tels que définis par l'ONU dans son Agenda 2030 (<u>lien</u>).

L'ODA compte mettre en œuvre de premières mesures concrètes, notamment liées aux enjeux environnementaux, dans le courant 2023.

Il poursuivra par ailleurs les engagements déjà mis en place en matière de responsabilité sociale, parmi lesquels figurent la Permanence de l'ODA, la Plateforme *pro bono*, la Permanence Asile, *l'Avocat dans la Cité, les avocats dans les écoles*, les actions de défense de la défense, la prévention des risques pour la santé au travail, etc.

### VI Locaux de l'ODA

Moyennant quelques travaux de rénovation, le secrétariat de l'ODA a déménagé début juillet 2023 dans des locaux sis à la rue de l'Athénée 4. La nouvelle Maison des avocats dispose d'un aménagement intérieur plus adapté aux activités de l'ODA, qui se multiplient.

## VII Partenariat et sponsoring

#### A Nouveaux partenariats

#### 1 UBS

Début janvier 2023, l'ODA a conclu deux nouveaux partenariats, d'une part avec UBS et d'autre part avec Swiss Risk & Care, pour une durée initiale de trois ans. Ces partenariats permettront à l'ODA de continuer de poursuivre les objectifs qu'il s'est fixés, de mener à bien ses différents projets et de créer des ponts entre les différents partenaires. De par les services offerts tant par UBS que par Swiss Risk & Care, ces partenariats ont également vocation à apporter des avantages directs et concrets aux membres de l'ODA.

Le Département «Avocats, Notaires, Fiduciaires» d'UBS (<u>lien</u>) propose des conseils spécialisés en lien avec l'exercice de la profession d'avocat. Il s'agit de la seule banque en Suisse organisée de la sorte, donnant ainsi tout son sens au partenariat conclu avec l'ODA.

Par l'intermédiaire de ce département, UBS offre aux avocates et aux avocats un accès à des experts connaissant les exigences du métier ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés. Les membres de l'ODA bénéficieront ainsi d'un interlocuteur unique pour les besoins de leur étude (comptes d'exploitation, comptes avoirs clients avec formulaire R, financements, etc.) ainsi que pour leurs clients (comptes de consignation, curatelles, gestion de fortune, etc.) mais également s'ils le souhaitent pour leurs besoins bancaires privés (et ceux de leur famille proche) en matière d'investissements, de financements ou de planification financière.

Les membres de l'ODA profitent ainsi d'un accès à la large palette de services d'un établissement bancaire global et universel.

Ce département bénéficie de plusieurs décennies d'expérience et est actuellement dirigé par Mme Ségolène DUCROT (<u>lien</u>; 022 375 64 08).

#### 2 Swiss Risk & Care

Premier et plus grand courtier de Suisse romande, Swiss Risk & Care (<u>lien</u>) conseille et aide les entreprises, les indépendants ainsi que les particuliers sur toutes les questions d'assurance, de prévoyance et de prestations RH.

Swiss Risk & Care accompagne en particulier les professions juridiques sur leurs problématiques spécifiques, tant en termes de solutions techniques que de conseils, en toute indépendance, ce qui en fait un partenaire privilégié de l'ODA.

Swiss Risk & Care se distingue par des solutions ciblées, une expertise personnalisée et adaptée aux besoins des avocats et de leurs collaborateurs à toutes les étapes de leur parcours professionnel.

Pour toute information ou demande d'une séance de conseil gratuite, des experts sont à la disposition des membres de l'ODA (lien; 058 178 85 85).

#### B Autres avantages réservés aux membres

Depuis plusieurs années, l'ODA est au bénéfice d'un contrat collectif concernant les frais de guérison avec la CSS Assurance. Grâce à cette convention, les membres actifs de l'ODA ainsi que leurs proches peuvent bénéficier de primes avantageuses et d'une couverture d'assurance complète ainsi que d'un suivi attentif et personnel.

Les membres de l'ODA bénéficient toujours de prix avantageux sur les champagnes DEUTZ en passant commande auprès de Scherer SA, qui offre à l'ODA une partie de l'apéritif servi lors de la Soirée des avocats.

Les membres de l'ODA ont également pu bénéficier, pour la première fois en novembre 2022, à une vente privée organisée par la société Premium Brand Solutions (PBS), à des prix préférentiels.

En outre, grâce à la convention conclue par l'ODA avec Mercedes-Benz, une quinzaine de ses membres ont pu profiter de conditions commerciales avantageuses à l'occasion de l'acquisition d'un nouveau véhicule.

À noter que l'affiliation automatique à la FSA fait bénéficier les avocates et avocats membres de l'ODA d'autres réductions (<u>lien</u>).

